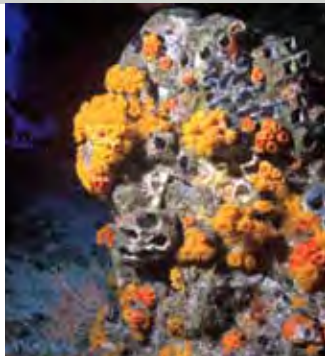




2012

RAPPORT ANNUEL

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le FFEM
au service de
l'environnement
mondial



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial



VINCENT JOGUET / AFD

LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL EN QUELQUES MOTS

*Une mission de
protection de
l'environnement
mondial dans
les pays en
développement*

■ Instrument financier de la politique française bilatérale de coopération et de développement dédié à la protection de l'environnement, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) intervient depuis 1994 dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique.

■ En cohérence avec l'action de l'aide française au développement et celle de son homologue multilatéral, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le FFEM finance des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs des conventions internationales signées par la France, en combinant une mission de développement économique et social des pays bénéficiaires et de protection de l'environnement.

■ Fort de ses autorisations d'engagement qui s'élèvent à 95 millions d'euros pour la période 2011-2014, le FFEM avait, pour 2012, une double mission en faveur de la protection de l'environnement mondial : soutenir l'innovation et articuler l'aide bilatérale et multilatérale au sein du système de la coopération française et, poursuivre son effort en faveur de la préservation des massifs forestiers.

■ Depuis 2012, le FFEM est gouverné par six partenaires institutionnels, membres de son comité de pilotage :

- le ministère de l'Economie et des Finances,
- le ministère des Affaires étrangères,
- le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- l'Agence Française de Développement.

■ Tous les projets et programmes cofinancés par le FFEM sont préparés, présentés, suivis et évalués par un ou plusieurs partenaires institutionnels, membres de son comité de pilotage. Ils sont mis en œuvre en s'appuyant sur les avis remis par le comité scientifique et technique du FFEM. La gestion du processus d'instruction, de suivi et de capitalisation sur les projets est assurée par le secrétariat du FFEM.



JEAN PAUL HETIER / BRU

2012

RAPPORT ANNUEL



OLIVIER BEHRA

SOMMAIRE

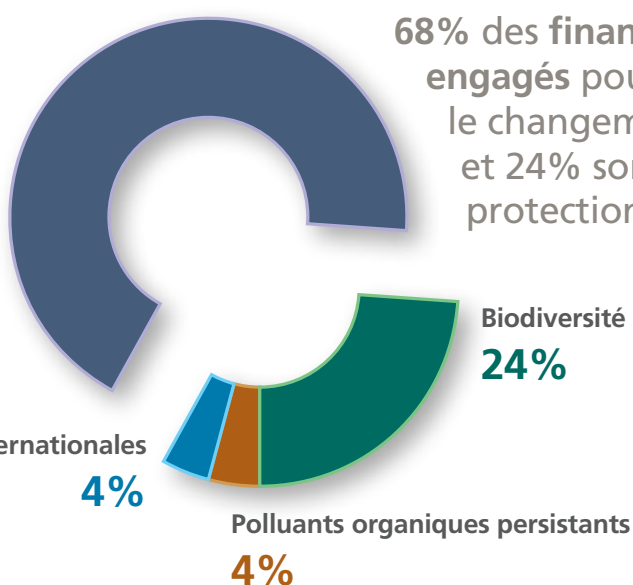
Chiffres clés 2012	2
Editorial du Secrétaire général	3
Enjeux et Perspectives	4
Panorama de l'année & Faits marquants	6
Projets identifiés ou engagés en 2012	8
 Nos activités par domaine	10
Biodiversité	12
Changement climatique	18
Eaux internationales	22
Dégradation des terres, polluants organiques persistants	24
Couche d'ozone stratosphérique	26
 Production et partage de connaissances	28
 Annexes	34
Notre organisation	36
Projets identifiés/engagés en 2012	38
Bilan d'activités 1994-2012	41
Repères 2012 sur les actions de communication	42
Le cycle de projet	43
Principaux acronymes	44

CHIFFRES CLÉS* 2012

*hors projets ozone

24,5 M€

de financements octroyés par le FFEM,
avec **15 nouveaux projets**



Changement climatique
68%

Eaux internationales
4%

Biodiversité
24%

Polluants organiques persistants
4%

67%

des financements concentrés sur
l'Afrique et la Méditerranée

avec **16,44 M€** alloués

1,1 M€

c'est le montant moyen d'une subvention du FFEM sur la période
1994-2012

En moyenne par projet, pour **1€** financé par le FFEM,
9€ sont mobilisés par des cofinancements additionnels.



NICOLAS HERTKORN / AFD



DANIELLE SEGUI / AFD



MATHILDE MOUTON / FFEM

François-Xavier DUPORGE, Secrétaire général du Fonds français pour l'environnement mondial

Pour cette année 2012 marquée par les vingt ans du 1^{er} Sommet de la Terre à Rio, le FFEM a poursuivi son rôle unique au sein du système de la coopération française en matière de protection de l'environnement mondial. En soutenant l'innovation dans des projets de développement durable et en réalisant un effort particulier dans le domaine de la préservation des massifs forestiers, le FFEM s'inscrit comme un partenaire efficace et réactif pour la mise en œuvre des engagements de la France.

Poursuite des engagements financiers en faveur de la protection des forêts

En 2012, les autorisations de financement du FFEM se sont élevées à 24,5 millions d'euros. Sur quinze projets approuvés, dix concernent la protection des forêts, pour un montant total de 17,59 millions d'euros. Ces efforts particuliers ont été menés pour répondre à l'engagement français pour les forêts au titre des financements précoces « *fast-start* », issus de l'accord de Copenhague. Le FFEM devait en effet accroître ses engagements pour contribuer aux activités de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). L'objectif est atteint avec 30,8 millions d'euros comptabilisés sur la période 2011-2012 en faveur de la protection des forêts.

Des partenariats renforcés avec les entreprises du secteur privé ...

La facilité d'innovation destinée aux entreprises du secteur privé (FISP), dont le mécanisme a été approuvé par le comité de pilotage du FFEM en novembre 2012, permet d'appuyer de nouveaux projets dans le domaine du changement climatique qui testeront des approches innovantes en privilégiant le transfert de technologie au bénéfice des pays en développement. Parallèlement, le FFEM a décidé de contribuer au Fonds Livelihoods aux côtés d'acteurs privés comme Danone, Crédit Agricole ou Schneider Electric. Ce fonds aide notamment le secteur privé à investir dans des programmes de préservation de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ces engagements marquent ainsi l'intention du FFEM de mieux articuler son action avec les activités du secteur privé concourant à la protection de l'environnement global.

... et avec le monde de la recherche

Après avoir noué un partenariat en 2011 avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, le FFEM s'est engagé, en 2012, à cofinancer le programme Sud Expert Plantes / Développement Durable qui vise à renforcer la collaboration entre les scientifiques, les entreprises privées et les services publics impliqués dans la gestion de la biodiversité. L'objectif à terme de ce programme est de former des experts nationaux sans lesquels des politiques nationales ambitieuses de préservation et de valorisation du patrimoine naturel ne pourront pas être efficacement mises en œuvre.

Des thématiques de concentration pour mieux prioriser l'action du FFEM

Enfin, l'année a été marquée par l'approbation d'un nouveau cadre de programmation stratégique pour la période 2013-2014. Tout en préservant une priorité au continent africain, l'action du FFEM se concentrera, pour la première fois, sur cinq thématiques : les territoires urbains durables, les mécanismes de financement de la biodiversité, la gestion intégrée des zones littorales et marines, l'agriculture durable, et l'énergie durable en Afrique. Cette concentration thématique devrait faciliter le travail de capitalisation du FFEM mais surtout proposer une approche transversale et multisectorielle répondant au mieux aux attentes de nos partenaires.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En 2012, le FFEM a adopté un nouveau cadre de programmation stratégique pour la période 2013-2014.

Son comité de pilotage a décidé de concentrer ses actions autour de cinq thématiques :

- les territoires urbains durables
- les mécanismes de financement de la biodiversité
- la gestion intégrée des zones littorales et marines
- l'agriculture durable
- l'énergie durable en Afrique



LES TERRITOIRES URBAINS DURABLES

Les villes des pays en développement se caractérisent par une forte densité de population et une urbanisation croissante. Bien que ces espaces soient vulnérables et peu durables, ils peuvent également être des acteurs de la préservation de l'environnement. Grâce à la planification et la rénovation urbaine, il est possible d'adapter les villes au changement climatique et de traiter les problématiques socio-économiques telles que l'habitat, le transport, la vulnérabilité aux risques ou la consommation en énergie. La question des déchets et de l'eau s'intègre aussi dans la gestion des espaces urbains. L'objectif du FFEM est de donner une place plus importante à la thématique urbaine, en particulier en Afrique subsaharienne. Les projets devront s'inscrire dans le cadre des conventions internationales sur le changement climatique, sur les polluants organiques persistants ou sur la diversité biologique. Quatre grands axes serviront à identifier des projets :

- la planification urbaine comme outil de lutte contre le changement climatique
- la gestion des risques climatiques
- l'approche environnementale de la rénovation urbaine (quartiers d'habitat précaire)
- la gestion des déchets

LES MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE

C'est pour contribuer aux trois objectifs principaux de la Convention sur la diversité biologique, et notamment à la cible 20 des objectifs d'Aichi pour 2020 relative à la mobilisation des ressources financières, que le FFEM agit sur cet axe en veillant à associer des mécanismes économiques avec le renforcement de cadres réglementaires et légaux.

Les outils de financement sont très divers : paiement pour services écosystémiques, fonds fiduciaires de conservation, définition de standards écologiques, compensation de pertes nettes de biodiversité, etc. Le but est d'adapter ces outils aux différents contextes et de soutenir leur mise en œuvre dans le cadre de la protection de la biodiversité. Cinq mécanismes sont prioritaires :

- le soutien aux mécanismes de paiement pour services écosystémiques
- le soutien à la création de fonds fiduciaires de conservation de la biodiversité
- le soutien aux projets permettant de concrétiser le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages de la biodiversité
- la contribution aux définitions de normes et standards écologiques utilisables par les entreprises privées (écolabels et certifications)
- le soutien aux projets de compensation de pertes nettes de biodiversité



FRANK RIBAS / BRRI

LA GESTION INTEGREE DES ZONES LITTORALES ET MARINES

■ Cette thématique recouvre les approches relatives à la gestion intégrée des zones côtières et à la gestion intégrée de la mer et du littoral. Elle vise notamment à appuyer les institutions ayant des responsabilités dans la gestion de l'interface Terre/Mer, en vue d'améliorer la coordination des acteurs, l'efficacité des mesures de gestion et la qualité environnementale.

Les deux axes principaux des projets financés par le FFEM sont le renforcement de la gouvernance des eaux littorales et marines aux niveaux local et régional et la gestion intégrée des espaces insulaires, particulièrement vulnérables aux pressions anthropiques et naturelles.

L'AGRICULTURE DURABLE

■ L'agriculture doit répondre au défi de nourrir une population mondiale estimée à 9 milliards d'ici 2050, tout en répondant aux enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles. La multifonctionnalité de l'agriculture fait qu'elle engendre des conséquences aussi bien sur le plan environnemental qu'économique ou social. Les projets de développement agricole financés par le FFEM devront permettre de défendre cette approche globale des enjeux de l'agriculture durable. Pour cela, ils devront avoir une approche multi-acteurs et chercher à répondre aux besoins des producteurs, des consommateurs et des Etats.

L'enjeu est de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. De plus, d'autres paramètres environnementaux seront intégrés à la réflexion de fond sur la conception et le développement des projets : la biodiversité, le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres, la gestion de l'eau ou encore la production de bio-matériaux. A quels objectifs devront répondre les projets ?

- développer le lien entre biodiversité et agriculture
- renforcer la sécurité alimentaire et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- lutter contre la désertification et la dégradation des terres et accompagner un développement agricole durable
- gérer l'eau en quantité et en qualité
- produire des bio-matériaux et des bio-énergies

L'ENERGIE DURABLE EN AFRIQUE

■ Les systèmes énergétiques actuels ne sont pas soutenables. L'utilisation massive des énergies fossiles conduit à l'épuisement des ressources en hydrocarbures et détériore l'équilibre climatique du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le renchérissement, la volatilité des prix et la raréfaction du pétrole fragilisent l'approvisionnement énergétique des pays trop dépendants de cette ressource et rendent leurs économies vulnérables aux chocs de prix. Pour être durables, les stratégies énergétiques doivent diversifier les mix énergétiques, rendre les économies plus sobres en énergie et mieux intégrer les spécificités des pays en développement, caractérisés par le faible taux d'accès à l'électricité. L'Agence Internationale de l'Energie estime en effet que 1,4 milliard de personnes dans le monde ne disposent pas d'électricité et 2,7 milliards cuisinent en utilisant la biomasse de façon traditionnelle.

L'Afrique subsaharienne sera la zone prioritaire du FFEM : elle concentre en effet la majorité des besoins puisque moins d'un tiers de sa population bénéficie d'un service électrique, et plus des trois quarts des familles utilisent la biomasse traditionnelle pour la cuisson de leurs aliments. L'objectif du FFEM sera de consacrer ses ressources aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, sans oublier de promouvoir l'accès à l'énergie pour un développement économique pérenne et respectueux de l'environnement. Trois axes seront privilégiés :

- les énergies renouvelables de puissance
- l'accès à l'énergie
- l'efficacité énergétique dans l'industrie, le bâtiment et les foyers



VINCENT JOGUET / AFD



DR-PROJET ACCLIMATE

PANORAMA DE L'ANNÉE 2012

& FAITS MARQUANTS



Le FFEM et les forêts

A la suite des engagements pris par la France lors du Sommet de Copenhague, le FFEM a été doté de ressources additionnelles, mobilisables sur la période 2011-2012. Au total, 30,8 millions d'euros ont été dédiés à la mise en œuvre de projets contribuant à l'amorçage du mécanisme REDD+ pour la conservation et la gestion durable des forêts, en supplément du rythme d'engagement ordinaire du FFEM.

Le FFEM encourage les initiatives concernant la gestion durable et la protection de la forêt, en adéquation avec les orientations internationales et les engagements de la France pris lors de la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques de Copenhague de 2009. Les engagements du FFEM ont financé des projets visant à séquestrer le carbone, à mettre en place la certification des produits forestiers et à développer des mécanismes de valorisation économique des ressources forestières.



Conférence de clôture de l'année internationale des forêts

Paris, France
11 et 12 janvier

Le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Agriculture et le FFEM ont organisé à Paris une conférence sur les forêts tropicales qui visait à marquer la fin de l'Année internationale de la forêt déclarée par les Nations Unies.

Cette conférence a accueilli de nombreux acteurs issus des milieux gouvernementaux, des collectivités, ainsi que du monde académique, associatif, industriel et commercial. Elle a dressé un bilan des actions de la politique française et des différents enjeux forestiers actuels et également proposé des orientations dans la perspective du sommet de Rio+20 (juin 2012).



Conférence régionale sur les forêts

Brazzaville, Congo
24 et 25 mai

Cette conférence organisée par l'AFD, en partenariat avec le FFEM, a réuni différents partenaires du secteur forestier des pays du Bassin du Congo pour leur présenter les conclusions des actions menées par l'AFD dans la gestion durable des forêts depuis 20 ans et les acquis de treize projets financés par le FFEM entre 1997 et 2010 dans le domaine de la biodiversité dans la région.

150 participants (représentants des administrations forestières, entreprises privées, organismes de recherche, bureaux d'études, ONG internationales et locales et bailleurs de fonds) ont eu ainsi l'occasion de débattre sur les nouvelles orientations à retenir et sur l'impact du changement de cadre législatif et juridique dans le Bassin du Congo.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Un programme pour élaborer une politique de gestion durable de la forêt et de la biodiversité de l'Etat d'Amapa au Brésil

Paris, France
19 Octobre

Une convention de financement de 1.6 million d'euros a été signée entre le FFEM et le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), ONG française des professionnels du développement solidaire. Le projet vise à développer une politique d'aménagement du territoire dans l'Etat de l'Amapa, en combinant protection de l'environnement mondial et développement. Ce programme se focalise sur 2.4 millions d'hectares de forêts qui formeront un corridor biologique d'aires protégées. Les enjeux sont conséquents, tant du point de vue de la surface concernée, que de la création d'un modèle de gestion viable qui n'entrave pas le développement d'une filière économique légale d'exploitation des forêts.



3^e Rapport du Groupe national sur les forêts tropicales

Paris, France
juin



Ce rapport publié par les ministères en charge des affaires étrangères, du développement durable, de l'agriculture et le FFEM, fait le point sur les principaux défis du secteur forestier pour les acteurs français, publics comme privés. Il présente la doctrine et les orientations françaises en matière de forêts tropicales, au regard des évolutions observées ces dernières années.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapport-GNFT-annee-2012>



FRANK RIBAS / BRU



NICOLAS HERTKORN / AFD

Un nouveau cadre de programmation stratégique pour le FFEM



Le 5 juillet 2012, le comité de pilotage du FFEM composé de six partenaires institutionnels (Ministères de l'Economie, des Affaires étrangères, du développement durable, de la recherche, de l'Agriculture, ainsi que l'Agence Française de Développement) a validé un nouveau cadre de programmation stratégique pour la période 2013-2014. Cinq thématiques de concentration ont été définies : agriculture durable, territoires urbains durables, mécanismes de financement

de la biodiversité, énergie durable en Afrique, gestion intégrée des zones littorales et marines.

EAUX INTERNATIONALES



MARSEILLE, FRANCE '12

LE TEMPS DES SOLUTIONS



NICOLAS HERTKORN / AFD

Forum mondial de l'eau
Marseille, France
12 mars - 17 mars

Le 6^{ème} Forum Mondial de l'eau a mobilisé la communauté internationale et la société civile sur la gestion durable de l'eau. Parmi les 35.000 participants, le FFEM était présent sur le stand « Coopération Internationale et développement », aux côtés de trois de ses tutelles : les ministères de l'Economie et des Affaires étrangères et l'Agence Française de Développement. En partenariat avec l'Office International de l'Eau, il a organisé l'évènement « Coopérer en eaux transfrontalières » sur le Pavillon français. Il a présenté ses expériences de soutien et de développement d'observatoires de l'environnement en Afrique, lors d'une session sur les approches pratiques pour le partage et le suivi de l'information. Il a par ailleurs contribué à trois tables-rondes sur la protection du littoral, organisées en marge du forum par le Conservatoire du littoral, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et la Ville de Marseille. A cette occasion, ont été présentés l'ouvrage « Petites îles de Méditerranée, les sentinelles de la biodiversité » et une exposition de photographies des différents sites protégés, dans le cadre de l'initiative pour les petites îles de Méditerranée. Enfin, le Forum a offert une tribune de choix pour la signature d'une convention de financement FFEM en faveur de la Commission du bassin du lac Tchad, en présence du Président du Tchad, M. Idriss Deby, et du ministre français chargé de la Coopération, M. Henri de Raincourt. Une subvention de 800 000 euros participe à la démarche de préservation du lac Tchad grâce à l'amélioration d'outils de gestion de l'eau.

BIODIVERSITÉ



GHEISLAINE RIBB / FFEM

Congrès mondial de la nature de l'IUCN
Jeju, République de Corée
6 - 15 septembre

Le Congrès mondial de la nature est le rendez-vous mondial consacré à la conservation de la nature pour décider de solutions aux problèmes environnementaux et de développement les plus pressants dans le monde. Il a rassemblé 8000 délégués de gouvernements, du secteur public, d'ONG, d'associations, d'entreprises, d'agences des Nations Unies. Le FFEM s'est mobilisé sur l'organisation d'un événement avec la Conservation Finance Alliance et la KfW, banque allemande de développement, sur le thème du financement de la conservation. Par ailleurs, aux côtés du comité français de l'IUCN, il a réuni les partenaires francophones pour dresser un panorama des actions de la France en faveur de la biodiversité mondiale. La situation de la gestion des forêts du Congo a été présentée ainsi que le renforcement des ONG locales de conservation en Afrique de l'Ouest et Centrale qui s'appuie sur l'expérience du programme de petites initiatives du FFEM. La gestion des aires protégées et la situation alarmante de la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale ont été au cœur des sujets débattus.

BIODIVERSITÉ



FRANK RIBAS / BRU

11^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Rio pour la Diversité Biologique (CBD)
(Hyderabad, Inde)
8 - 19 Octobre

Lors de cette conférence, le FFEM a pris part à l'organisation d'un événement en coopération avec le Fonds Livelihoods, l'IUCN, RAMSAR et l'ICRAF, centre mondial d'agroforesterie. Ouvert par le secrétaire général de la CBD, Bráulio Ferreira de Souza Dias, le séminaire de réflexion a rassemblé plus de 100 participants. Au-delà des présentations des modèles de fonds et des programmes de plantation, des échanges riches entre les principales ONG financées par le Fonds Livelihoods ont permis d'expliquer leurs démarches et leurs approches respectives.

PROJETS

IDENTIFIÉS OU ENGAGÉS EN 2012

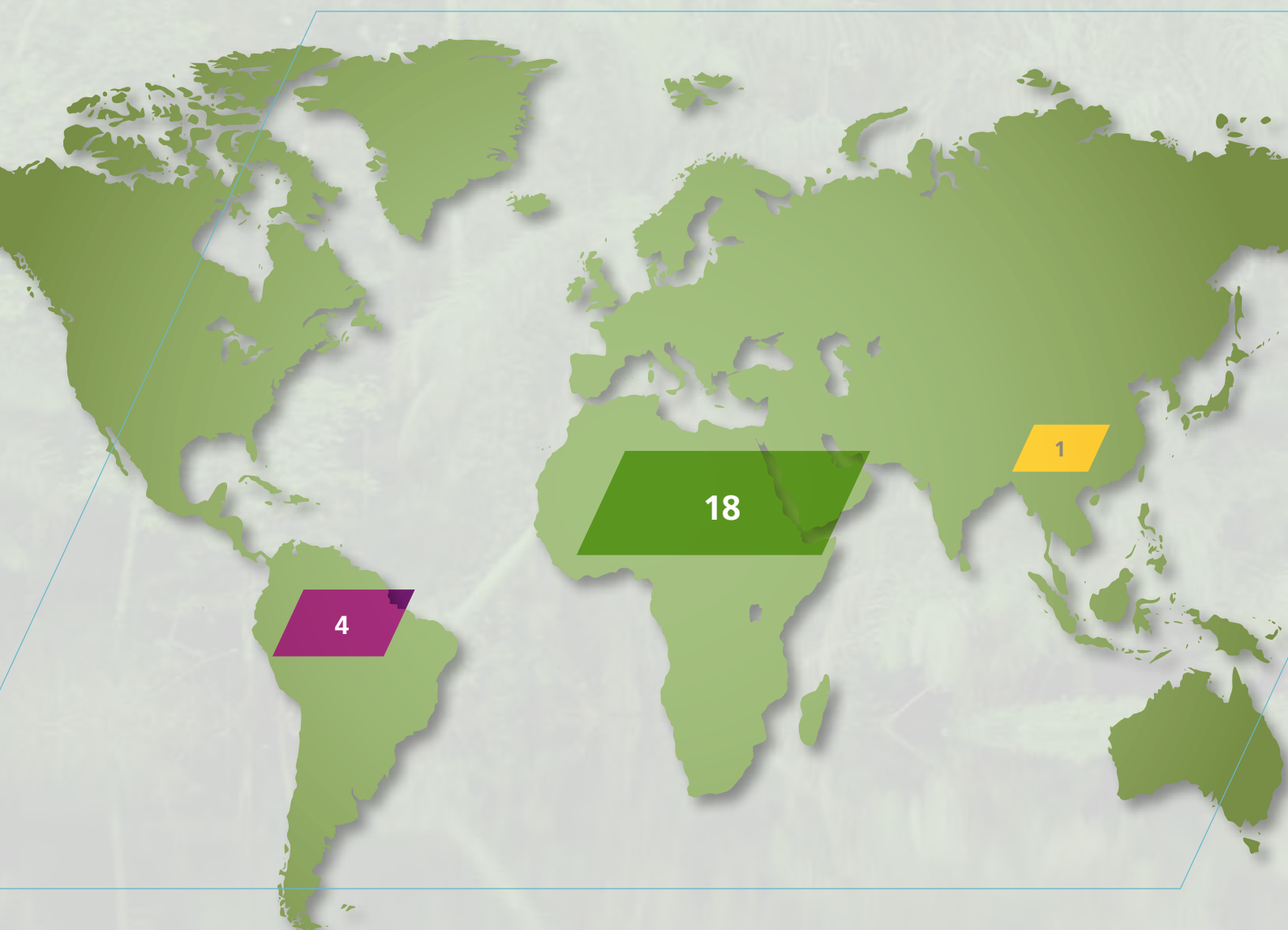
Zone géographique du FFEM

 Nombre de projets identifiés ou engagés en 2012

 Afrique subsaharienne et Méditerranée

 Amérique latine

 Asie et Pacifique



*Le FFEM a concentré son intervention sur l'Afrique et la Méditerranée, avec une **part prépondérante** pour l'Afrique subsaharienne.*



FRANCIS LAUGNIE

BIODIVERSITÉ

AFRIQUE (Régional) – engagé

Produits naturels certifiés pour préserver la biodiversité et appuyer le développement local en Afrique australe

Contribution FFEM : 0,9 M€

Coût total : 3,1 M€

AFRIQUE (Régional) – identifié & engagé

Sud Expert Plantes développement durable

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 5,45 M€

TUNISIE – identifié

Promotion d'une gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'aires protégées marines et côtières au nord de la Tunisie

Contribution FFEM : 1 M€

Coût total : 2,4 M€

BRESIL – engagé

Plateforme expérimentale pour la gestion des territoires ruraux d'Amazonie légale (PETRA)

Contribution FFEM : 2 M€

Coût total : 8 M€

MEXIQUE – identifié & engagé

Protection de la biodiversité des écosystèmes du Corridor Ameca-Manantlán

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 5,5 M€

CHANGEMENT CLIMATIQUE

AFRIQUE (Régional) – engagé

Appui aux banques pour le financement de la gestion durable des forêts tropicales humides

Contribution FFEM : 2,7 M€

Coût total : 18,3 M€

AFRIQUE (Régional) – engagé

Renforcement de capacité et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest

Contribution FFEM : 1,75 M€ (Phase 2)

Coût total : 14,6 M€

AFRIQUE (Régional) – engagé

Programme international sur les foyers de cuisson

Contribution FFEM : 2 M€

Coût total : 7,5 M€

AFRIQUE (Régional) – engagé

Fonds Livelihoods

Contribution FFEM : 1,2 M€

Coût total : 32 M€

AFRIQUE (Régional) – engagé

Programme de développement d'un marché de bâtiments sobres en carbone et adaptés au changement climatique en Afrique (Voûte Nubienne)

Contribution FFEM : 1 M€

Coût total : 3,5 M€

AFRIQUE (Régional) – identifié & engagé

Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 5,2 M€

AFRIQUE (Mali, Niger, Burkina Faso) –

identifié & engagé

Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois-énergie des villes du Sahel (FONABES)

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 3 M€

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – identifié

& engagé

Programme REDD+ intégré dans la région forestière du sud-ouest de la RCA

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 10,5 M€

AFRIQUE (Régional) – identifié

Appui aux investissements d'efficacité énergétique et énergie renouvelable au sein des entreprises en zone UEMOA

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 3 M€

AFRIQUE (Régional) – identifié

Fonds d'accès à l'énergie (EAF)

Contribution FFEM : 2 M€

Coût total : 20 M€

MADAGASCAR – identifié

Programme Holistique de Conservation des Forêts (PHCF) à Madagascar

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 4,5 M€

MEDITERRANEE (Maroc-Tunisie) – identifié

Projet d'adaptation de l'agriculture méditerranéenne au changement climatique

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 87,8 M€

MAROC – identifié

Services d'efficacité énergétique dans les hammams au bois

Contribution FFEM : 1 M€

Coût total : 6,5 M€

TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS

– identifié

Programme de mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique dans quatre secteurs de l'économie palestinienne : industrie, bâtiment, résidentiel et agriculture

Contribution FFEM : 1 M€

Coût total : 5,2 M€

PACIFIQUE SUD (Régional) – engagé

RESCCUE (Restoration of Ecosystem Services against Climate Change Unfavorable Effects)

Contribution FFEM : 2 M€

Coût total : 12 M€

AMERIQUE LATINE (Régional) – engagé

Conservation et gestion durable du Gran Chaco

Contribution FFEM : 1,5 M€

Coût total : 5 M€

EAUX INTERNATIONALES

AMERIQUE LATINE (Régional) – engagé

Etablissement du fonds de financement à long terme du réseau d'aires protégées marines et côtières du récif méso-américain

Contribution FFEM : 1,1 M€

Coût total : 21,3 M€

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS

AFRIQUE (Régional) – engagé

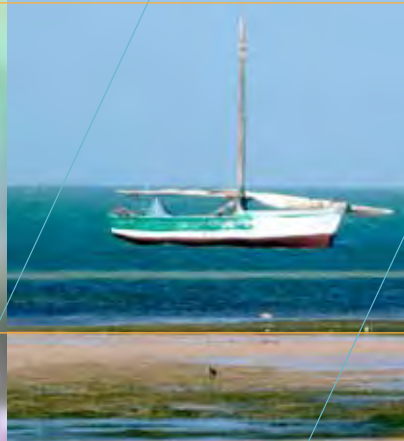
Filière or équitable et réduction de l'utilisation du mercure dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest

Contribution FFEM : 0,9 M€

Coût total : 2,6 M€

2012

NOS ACTIVITÉS PAR DOMAINE



■ **Les engagements financiers du FFEM en faveur de la protection de l'environnement mondial ont atteint 24,5 millions d'euros sur l'année 2012.** Sept projets ont par ailleurs été identifiés pour un montant de 9,5 M€.

■ **Parmi les 15 projets engagés sur l'année 2012, 10 concernent les forêts pour un montant total de 17,59 millions euros.** Le FFEM a fait de son action en faveur des forêts une priorité sur la période 2011-2012. Cette thématique transversale concerne plusieurs domaines d'activités, et principalement les fenêtres « biodiversité » et « changement climatique ».

■ **Biodiversité**

■ **Changement climatique**

■ **Eaux internationales**

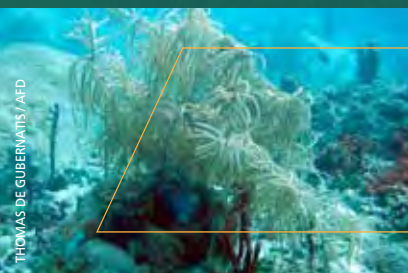
■ **Dégradation des terres, polluants organiques persistants**

■ **Couche d'ozone stratosphérique**

DIDIER GREBERT / AFD

JULIEN CALAS / FFEM

BIODIVERSITÉ



Se concentrer sur la gestion durable des ressources naturelles et sur leur valorisation économique

La biodiversité représente l'ensemble des écosystèmes et des êtres vivants sur terre et les interactions qui existent entre ces différents organismes. Elle se compose de la faune, la flore, des micro-organismes aux animaux supérieurs y compris le patrimoine de diversité génétique, dont celui qui résulte de la lente sélection des variétés domestiques par les sociétés rurales. Les humains font partie intégrante de l'ensemble du monde vivant et se doivent de collaborer pour assurer la conservation des ressources naturelles et le fonctionnement des écosystèmes qui participent au bien-être humain.

Sur l'année 2012, la biodiversité constitue le deuxième domaine d'intervention du FFEM et représente environ 24% des projets.

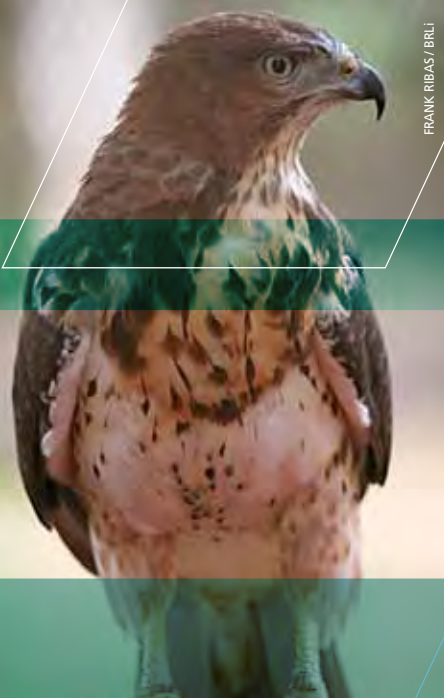
Cette variation par rapport aux années antérieures est due à l'objectif d'engagement du FFEM sur la période 2011-2012 de mobiliser des fonds dits « *fast-start* », destinés à financer des projets contribuant à l'amorçage du mécanisme REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement).

La communauté internationale s'est réunie lors de la Conférence d'Hyderabad entre le 8 et le 19 octobre 2012, dans la continuité de l'adoption du plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signé à Nagoya en 2010. Elle a précisé les modalités en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi qui visent à enrayer l'érosion de la biodiversité. Les points saillants des négociations sont l'augmentation des ressources financières et le renforcement des engagements politiques et techniques nationaux. L'identification d'indicateurs d'évaluation des avancements réalisés reste une question cruciale à approfondir dans la perspective des enjeux à l'échéance de 2020.

Pour contribuer aux engagements internationaux de la France au titre de la Convention sur la diversité biologique, le FFEM agit pour répondre aux grands enjeux examinés dans le cadre de cette convention grâce au financement de projets innovants.

Le FFEM intervient dans les zones les plus concernées par la préservation de la biodiversité notamment en Afrique subsaharienne et dans le bassin méditerranéen. Les actions visent principalement à accompagner les populations locales à participer à la protection de leurs ressources. Le FFEM finance des actions de préservation des forêts en s'attachant en particulier à mettre en place des mécanismes de certification ou d'écolabels.

La notion d'accès et de partage des avantages (APA) de la biodiversité s'intègre dans l'approche du FFEM. Son objectif est de garantir aux populations des droits sur les ressources génétiques et la sauvegarde des savoirs traditionnels et de contribuer à une valorisation économique des produits issus de la biodiversité.



FRANK RIBAS / BRLI



ETIENNE WOTTELLIER / AFD



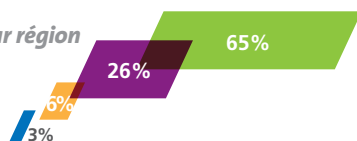
NILS DEVERNOIS / AFD

Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
 Afrique subsaharienne et Méditerranée	76	81 720 530	632 514 388
 Amérique latine	30	32 553 628	301 002 229
 Asie et Pacifique	9	7 681 466	59 691 977
 Europe de l'Est	4	3 792 604	21 754 528
Total	119	125 748 228	1 014 963 122

Le portefeuille BIODIVERSITÉ

Fin 2012, un total de **119** projets est engagé, pour un montant de **125,7 M€**.

Répartition par région



Pour concourir à mobiliser des ressources pour la conservation de la biodiversité, le FFEM cherche à développer de nouvelles approches de financement. Il soutient par exemple la création et le renforcement de fonds fiduciaires et de fonds innovants, en particulier en Afrique, en développant le partage d'expériences et la mise en réseau des différents fonds existants.

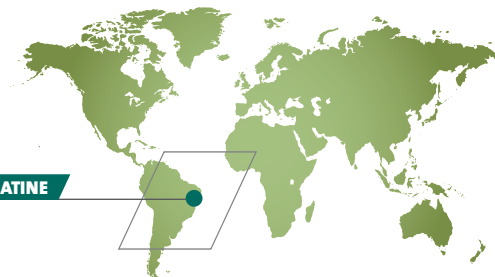
De manière plus globale, le FFEM finance l'extension d'espaces terrestres et marins protégés dans le monde et le renforcement d'aires protégées existantes. Il accompagne les

différents acteurs concernés dans une gestion durable et efficace des aires protégées et de leur périphérie. Son action se concentre sur la gestion des ressources naturelles et leur valorisation économique, dans une démarche d'aménagement du territoire et de gestion à l'échelle des paysages naturels. Les approches de gestion communautaire et de gestion par les collectivités locales y sont encouragées.

En 2012, le FFEM a accompagné spécifiquement des projets de gestion durable des forêts, et cherché à promouvoir des initiatives de certification des produits.

BIODIVERSITÉ

FRANK RIBAS / BRU



AMÉRIQUE LATINE
BRÉSIL

PRÉSERVER LES FORÊTS de la région nord-ouest du Mato Grosso (Brésil)

PROJET



FRANK RIBAS / BRU

Programme « Plateforme expérimentale pour la gestion des territoires ruraux d'Amazonie légale » (PETRA)

Coût total : 7.97 M€ dont contribution FFEM 2 M€

Bénéficiaire : Centro de Pesquisas do Pantanal

Partenaires institutionnels FFEM : Ministère des Affaires étrangères, Ministère du développement durable

Cofinanciers : ONF (1.36 M€), Peugeot (0.48 M€), PCFPO (0.48 M€), Fonds Amazonien/ICV/PCSV (2.52 M€), SFB-IMF/GEF-FAO (0.66 M€), FAPEMAT (0.07 M€)

Pourtant de nouvelles initiatives permettraient de construire des solutions innovantes pour lutter contre la déforestation tout en favorisant à la fois la croissance des zones agricoles en périphérie de la forêt et leur développement économique.

Le programme PETRA vient appuyer cette démarche en créant une plateforme technique d'échanges et d'observation environnementale, sociale et économique pour la recherche et le développement durable. Il s'appuie sur les infrastructures et l'expertise développées dans un précédent programme de reforestation de l'ONF et du constructeur automobile Peugeot dans l'Etat du Mato Grosso, au Brésil. Grâce à l'élaboration de systèmes de production économiquement et écologiquement performants, les capacités et la collaboration des différents acteurs sociaux, économiques et publics seront renforcées afin d'adopter une vision durable quant à la mise en place de politiques publiques et de systèmes de production.

A terme, ce programme prévoit d'améliorer la conservation de la biodiversité dans la région et de développer le partage de connaissances dans le monde universitaire et de la recherche.

Le bassin de l'Amazonie représente la plus grande superficie de forêt tropicale au monde, ce qui en fait l'un des systèmes écologiques primordiaux pour l'humanité. Après 50 ans de déforestation à un rythme élevé, la production des biens et services écosystémiques se trouve menacée. Ce problème écologique majeur a amené les gouvernements à adopter des politiques publiques de régulation.



OLIVIER BORN



PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ et les écosystèmes au Mexique

PROJET

Programme de protection de la biodiversité et des écosystèmes du corridor Ameca-Manantlán

Coût total : 5.48 M€ dont **contribution FFEM 1.5 M€**

Bénéficiaire : Ministère de l'environnement et des
Ressources Naturelles (SEMARNAT) /
Commission Nationale des Aires Naturelles
Protégées (CONANP)

Partenaire institutionnel FFEM : Agence Française de
Développement

Cofinanciers : AFD (0.60 M€), CONANP (0.99 M€),
CONAFOR (1.75 M€), Etat de Jalisco (0.64 M€)

Avec près de 65,3 millions d'hectares de terres sous couvert forestier, le Mexique regroupe environ 12% de la biodiversité mondiale. La déforestation, la surexploitation et la pollution de ses écosystèmes perdurent malgré une forte volonté politique de préserver cette biodiversité. Pour faire face à ce problème, l'Etat cherche à définir de nouvelles modalités de conservation pour les aires protégées. La Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP) a exprimé son intérêt pour expérimenter un nouveau type d'espace protégé s'inspirant du modèle français de parcs naturels régionaux (PNR).

Afin de développer un processus de réflexion nationale et d'adapter le PNR aux particularités institutionnelles, environnementales et culturelles du Mexique, le projet de protection de la biodiversité et des écosystèmes du corridor Ameca-Manantlán se développe dans l'Etat de Jalisco. Cette aire « pilote » expérimente l'idée d'« Aire Naturelle Régionale » qui vise à rétablir la connectivité entre les écosystèmes forestiers, tout en veillant à impliquer les acteurs locaux et régionaux. Elle prévoit aussi de mettre en cohérence des politiques publiques et de donner une valeur économique aux services environnementaux.



JULIEN CALAS / FFEM

Le projet testera l'application de nouveaux modes de gouvernance, de consolidation de filières productives et de routes touristiques durables, ainsi que des modalités de financement de la conservation et de la certification de produits dérivés des aires protégées. Le but est de développer un modèle économique territorial et des outils d'aménagement du territoire qui correspondent à l'évolution des stratégies politiques de la conservation de la biodiversité sur le plan national.

PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES



PAUL KABRÉ

En 7 ans, le Programme de Petites Initiatives a permis de mettre en œuvre plus de 100 projets dans 25 pays d'Afrique Subsaharienne.

Ce programme a financé 5,1 M€ de projets de faible montant en faveur d'organisations de la société civile, actives dans la préservation de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique.

Cette brochure éditée en septembre 2012, présente un bilan des actions réalisées sur financement PPI depuis 2006.



www.ffem.fr



PAUL KABRÉ

Encourager les initiatives de la société civile active dans la protection de l'environnement

La sélection des projets mobilise activement le réseau d'experts de l'UICN, des fondations philanthropiques, des professionnels du développement, des représentants à l'étranger de l'Agence Française de Développement et du ministère des Affaires étrangères. La sélection fait aussi appel à des outils de planification stratégique de la conservation et d'évaluation de l'état de la biodiversité pour bien prioriser les enjeux des différents projets.

Le programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'UICN est également un partenaire technique du PPI. Il intervient en particulier sur l'accompagnement des ONG, potentiellement éligibles à un financement PPI en leur proposant des ateliers de formation sur la préparation et la gestion de projets. Il organise des forums d'échanges entre les organisations de la société civile et d'autres partenaires concernés par les questions de conservation. Ces forums renforcent les liens entre des ONG souvent isolées et contribuent à l'émergence d'une société civile africaine engagée pour la sauvegarde de l'environnement mondial.

CHIFFRES CLES 2006-2012

72 projets clôturés - 40.000 bénéficiaires directs du PPI

Environnement

- **7 thématiques** : conservation des espèces menacées, conservation des écosystèmes et création d'aires protégées, valorisation durable des ressources naturelles et foresterie communautaire, conflit homme-animaux, écotourisme, éducation environnementale, lutte contre le changement climatique
- **72 projets** ont bénéficié en priorité aux écosystèmes des forêts denses du Bassin du Congo et de Madagascar, aux écosystèmes des savanes et des forêts d'Afrique de l'Ouest
- La gestion de **12 aires protégées** sur **800.000 hectares** a été renforcée : parcs nationaux, réserves naturelles...
- **12 aires protégées** sur **160.000 hectares** ont été créées et **5** autres sont en cours de création pour protéger 23.000 hectares supplémentaires
- **5 espèces de tortues marines présentes en Afrique centrale** ont été protégées, ainsi que d'autres espèces menacées, telles que les gorilles des plaines et des montagnes

Développement

- Le PPI a contribué à **améliorer les conditions de vie de près de 1 million de personnes**
- **1.350 personnes** bénéficient d'une source de revenu régulière grâce aux projets...
- ...au travers de **45 filières économiques**, notamment : écotourisme, valorisation de produits, etc.



THOMAS BACHA / UICN

AMÉLIORER L'EXPLOITATION des ressources naturelles de manière durable et pérenne

La politique forestière camerounaise autorise l'attribution de forêts communautaires et permet aux populations de les exploiter durablement. Cependant ces communautés n'ont pas toujours les moyens d'exploiter leurs ressources forestières, faute de matériel et d'accompagnement technique pour conduire des inventaires de ressources et des plans de gestion durable nécessaires à l'obtention d'un certificat annuel d'exploitation. Par ailleurs les sous-produits de coupe des arbres sont à mieux valoriser. Les produits d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts et appelés produits forestiers non ligneux (PFNL), sont insuffisamment exploités, et souvent de manière illégale.

Les évaluations réalisées après deux ans montrent que le projet a permis de renforcer le respect des droits d'usage communautaires, des diamètres minimum d'exploitation des arbres et des zones d'exploitation autorisées.

Le projet a permis d'augmenter de 51% les revenus des ménages bénéficiaires.

Sur les 43.000 habitants concernés par l'exploitation durable de 110.000 hectares de forêts, le projet a apporté à 38 villages les moyens d'exploiter les ressources de 22 forêts communautaires de manière plus durable et plus rentable. ROSE a produit des

PROJET

**Appui à la gestion durable des ressources
des forêts communautaires au Cameroun**

Montant total : 79.600 €€- Subvention du FFEM : 40.000 €€(50%)
Bénéficiaire : le Réseau des ONG locales du Sud Est Cameroun (ROSE)

Durée du projet : 2 ans

résultats intéressants liés à l'exploitation des ressources non ligneuses. 35 500 euros ont été générés au niveau local en 2 ans. 49% des revenus issus des forêts communautaires proviennent de l'exploitation du bois, 46% de ces revenus sont liés à la collecte des PFNL et 5% sont issus de la transformation des déchets de transformation du bois.

ROSE s'est adressé essentiellement aux catégories les plus vulnérables (jeunes, femmes, communautés baka) et les a formées à leur rôle de futurs gestionnaires de forêts communautaires. Les femmes, fortement impliquées, ont souhaité développer la production de *djanssang*, une mangue sauvage. Des points focaux ont été mis en place avec une productrice chargée de collecter les informations relatives à l'ensemble de la production d'une zone, des prix et des productrices. Le lancement d'une traçabilité a permis de désenclaver les productions et de standardiser les produits. Toute la production a été facilement écoulee.

CHIFFRES CLÉS

- 153 jeunes formés à la récupération et la transformation des rebus de bois en charbon
- 411 femmes baka (44%) et bantou (66%) formées à la valorisation durable des produits forestiers non ligneux (structuration des collecteurs de mangues et *djanssang*, techniques de prélèvement et conditionnement, standards du marché, réglementation)
- 40 personnes formées à la gestion de pépinières (arbres fruitiers, techniques sylvicoles, reboisement et entretien des sauvages)
- 10 forêts communautaires ont bénéficié de certificats annuels d'exploitation et 4 sont en cours d'attribution
- 10 unités de carbonisation installées

CHANGEMENT CLIMATIQUE

MARC DEBALLON

Accompagner les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

CHRISTIAN LAMONTAGNE

Au cours de l'année 2012, se sont tenues à Doha (Qatar) la 18^{ème} Conférence des Parties (COP-18) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 8^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto 2012. Elles faisaient suite au lancement en 2011 de la plateforme de négociation (« Plateforme de Durban »), qui engage tous les pays à trouver un accord contraignant en 2015 pour lutter contre le changement climatique. Cet accord doit entrer en vigueur en 2020 et inclure tous les pays. 190 Etats ont validé un accord pour une deuxième période de 8 ans d'engagement au titre du Protocole de Kyoto qui s'achevait au 31 décembre 2012. Les pays qui se sont engagés représentent environ 15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Les enjeux du changement climatique concernent tous les pays et demandent des financements importants. La France s'est engagée à renforcer ses efforts pour mobiliser des fonds au bénéfice des pays pauvres et vulnérables. Elle soutient la création du Fonds vert destiné à être l'outil financier de l'accord post 2020.

Le FFEM intervient dans le cadre des engagements internationaux pris par la France lors des négociations multilatérales, notamment les conférences des Nations Unies sur le changement climatique. Sa mission est d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Dans cette optique, les projets cofinancés par le FFEM visent particulièrement à favoriser le transfert et la diffusion de technologies et de savoir-faire. Ils cherchent à concilier la lutte contre le changement climatique avec des préoccupations socio-économiques et de lutte contre la pauvreté. Le FFEM aide également les pays à intégrer des mécanismes internationaux de régulation et de financement dans leur stratégie nationale de lutte contre le changement climatique.

En 2012, le FFEM a approuvé un nouvel instrument financier dédié aux entreprises du secteur privé : la Facilité d'Innovation pour le Secteur Privé, ou **FISP-Climat**. Cette initiative vise à mobiliser les investissements nécessaires au développement et au transfert de technologies vertes dans les pays en développement grâce à une meilleure coopération entre les acteurs du financement public et les entreprises privées.

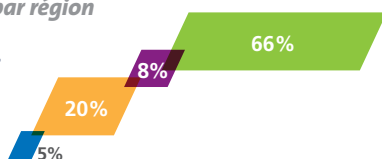


AFP

Le portefeuille **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Fin 2012, un total de **69** projets est engagé,
pour un montant de **93 M€**.

Répartition par région



Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	46	61 854 464	553 208 830
Amérique latine	6	7 741 123	43 944 902
Asie et Pacifique	14	18 436 019	783 026 602
Europe de l'Est	3	5 050 000	118 800 000
Total	69	93 081 606	1 498 980 334

FINANCER LES ORGANISATIONS locales pour restaurer les écosystèmes



PAUL KABRE



PROJET

Programme d'appui au Fonds Livelihoods

Coût total : 31,9 M€ dont contribution FFEM 1.2 M€
Bénéficiaire : Livelihoods Venture
Partenaire institutionnel FFEM : Ministère de l'Economie et des finances
Cofinanciers : Danone (10 M€), Schneider Electric (5 M€), Crédit Agricole (5 M€), CDC (1 M€), La Poste (1 M€), autres investisseurs (8 M€)

Les pressions démographiques et écologiques pèsent sur l'équilibre environnemental de la planète et leurs impacts sont de plus en plus visibles sur l'évolution des ressources naturelles et des écosystèmes.

De nombreux fonds de finance carbone se sont développés, mais force est de constater qu'ils se concentrent principalement sur les projets industriels et énergétiques et n'atteignent que rarement les communautés rurales et les paysannes pauvres des pays du Sud. C'est pourtant cette population qui dépend le plus de l'évolution du capital naturel et qui a un intérêt vital à la protection des écosystèmes, comme l'a souligné l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, lors du dernier sommet mondial sur la sécurité alimentaire.

Le Fonds Livelihoods vise à combler ce manque en fournissant des financements aux opérateurs de terrain et aux communautés pour la restauration de leurs écosystèmes. Il rassemble plusieurs investisseurs

privés autour de l'expérimentation d'une nouvelle approche de l'économie du carbone qui imbrique les enjeux de préservation de la biodiversité, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire. Le fonds cherche à rendre les opérateurs de terrain opérationnels et rentables sur le long terme en leur donnant les outils méthodologiques adaptés.

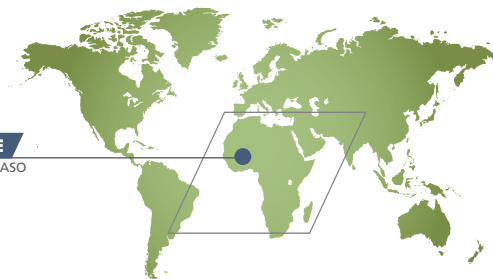
Dans ce cadre, le FFEM contribue au renforcement des capacités des ONG de terrain financées par le fonds privé ainsi qu'à la conception et la diffusion de ces nouvelles méthodologies telles que la production labellisée ou l'évaluation des impacts environnementaux. Ces éléments de suivi, d'évaluation et de renforcement sont primordiaux pour permettre la pérennité et l'efficacité du Fonds Livelihoods.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AFRIQUE

BURKINA FASO
MALI
SÉNÉGAL



CONSTRUIRE UN HABITAT DURABLE et écologique pour les populations rurales locales



CHRISTIAN LAMONTAGNE

PROJET

Programme de développement d'un marché de bâtiments sobres en carbone et adaptés au changement climatique en Afrique (Voûte Nubienne)

Coût total : 3.5 M€ dont contribution FFEM 1 M€
Bénéficiaire : Association « la voûte nubienne » (AVN)
Partenaires institutionnels FFEM : Ministère des Affaires
Etrangères, Ministère du Développement durable
Cofinanciers : AFD (0.35 M€), autres bailleurs publics
(0.35 M€), Fondations privées (0.61 M€),
donateurs particuliers (0.29 M€), divers (0.87 M€).

Plus de 50% de la population sahélienne n'a pas accès à un habitat décent selon l'ONU et le World Resources Institute. La plupart des habitats se construisent à l'aide de tôles importées ce qui nuit au commerce local. De plus, ces matériaux sont inadaptés aux conditions climatiques locales et laissent une forte empreinte écologique.

La technique de la « voûte nubienne » est un procédé ancestral de construction qui apparaît comme une solution adaptée pour répondre aux nouveaux défis du secteur du bâtiment. Toutes les terres minérales contenant de l'argile, sans matières organiques, peuvent servir à la construction sur le principe de la voûte nubienne. Elle est en accord avec le contexte local puisqu'elle pallie le manque croissant de ressources et permet de limiter les importations de matériaux. Cet habitat en terre possède une empreinte écologique très faible comparé aux habitats « ciment-tôle », les constructions en terre ont des propriétés thermiques qui permettent de diminuer les variations de température à la hausse ou à la baisse. L'association Voûte Nubienne (AVN) a standardisé la technique et a développé une méthode de diffusion originale en ciblant les maçons du secteur informel et des personnes ressources dans les villages des zones rurales sahéliennes, à travers des programmes de sensibilisation et de formation.

Le financement du FFEM contribue ainsi à la recherche et au développement de cette technique innovante afin qu'elle s'adapte à différents secteurs du bâtiment. Le programme d'AVN se développe au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. De nombreuses actions sont développées pour promouvoir le développement du marché des maisons en voûte nubienne dans les zones rurales, tout en renforçant les compétences des équipes locales. Des formations de maçonnerie sont dispensées pour permettre la création d'emplois et le renforcement de l'entrepreneuriat local. A terme, le projet répondra au problème de la précarité du logement et favorisera l'emploi local tout en préservant l'environnement.

AVN a reçu le trophée de l'innovation « Catégorie construction » au Salon des Solidarités à Paris en 2012. Elle avait par ailleurs été primée au concours « Development Marketplace » de la Banque Mondiale pour les meilleures innovations mondiales d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en 2009.



CONTRIBUER À LA GESTION DURABLE des ressources naturelles du Gran Chaco

PROJET

Programme de conservation et de gestion durable du Gran Chaco

Coût total : 5 M€ dont contribution FFEM 1,5 M€

Bénéficiaire : Fondation ProYungas

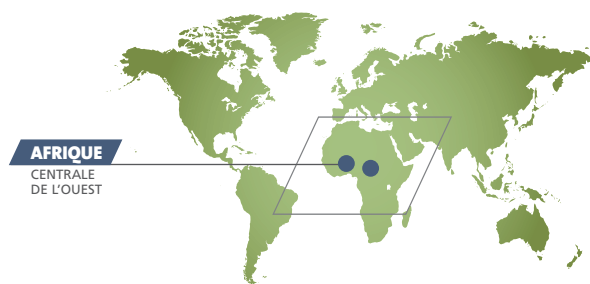
Partenaire institutionnel FFEM : Ministère du Développement durable

Cofinanciers : FEM (1.65 M€), fonds nationaux (1 M€), fonds régionaux (0.7 M€), fondations (0.15 M€)

Le Gran Chaco est situé entre l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay et le Brésil. Cette zone est reconnue sur le plan international pour la richesse de sa faune et de sa flore. Les communautés rurales, les autochtones et les grands propriétaires s'y côtoient et se développent à différents rythmes. Par conséquent, une pression de plus en plus importante s'exerce sur les ressources naturelles entraînant une dégradation de l'environnement et déstabilise les activités socio-économiques de la zone. Comment limiter la dégradation de l'environnement tout en proposant une solution alternative de développement pour les populations locales ? Le projet Gran Chaco répond à cette question en se focalisant sur la limitation de la déforestation et de la dégradation des formations végétales tout en proposant des alternatives viables pour générer un revenu aux populations locales.

Dans cette optique, le projet propose de créer une « aire régionale de développement durable et de conservation » afin d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. Parallèlement, la réalisation et l'appui d'opérations pilotes de développement économique local permettront de définir les activités qui améliorent les conditions de vie des populations, tout en respectant la conservation des ressources naturelles. Il sera alors possible de valoriser et de diffuser les connaissances acquises.

Ce projet s'inscrit dans le contexte du mécanisme REDD+ qui associe une dimension politique, technique et sociale ciblée sur les pays en développement, à la fois dans le but de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des terres, et également de préserver les réserves forestières comme puits de carbone.



INCITER LE SECTEUR PRIVÉ FORESTIER à gérer durablement la forêt

PROJET

Programme d'intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+

Coût total : 5,18 M€ dont contribution FFEM 1,5 M€

Partenaires institutionnels FFEM : Ministère des Affaires étrangères et Ministère de l'Agriculture

Bénéficiaire : Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT)

Cofinanciers : Ministère de l'Agriculture (0.08 M€), Commission Européenne (3.01 M€), AFD (0.6 M€)

La forêt dense tropicale d'Afrique Centrale et de l'Ouest, deuxième poumon de la Terre après l'Amazonie, joue un rôle primordial dans le stockage de carbone. Elle représente un réservoir de biodiversité essentiel. L'exploitation forestière et le développement agricole mettent de plus en plus de pression sur ces milieux. Ces activités, parfois illégales, freinent la gestion durable des forêts. Il est nécessaire de donner à certaines PME l'opportunité d'entrer dans la légalité sans mettre à mal leurs revenus.

Le plan d'action FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) de l'Union européenne et le mécanisme REDD+ de la Convention Climat des Nations Unies constituent deux approches différentes des enjeux de la déforestation et de la dégradation forestière. Le premier encourage une amélioration de la gouvernance du secteur forestier, tandis que le deuxième facilite l'accès aux financements pour créer une dynamique de changement dans le secteur forestier.

Le projet a pour but d'aider les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest à mieux protéger leurs forêts, tout en s'inscrivant dans ces deux mécanismes de régulation.

En utilisant une approche participative et informative (ateliers, partage d'expérience, production de supports de communication), le projet cherche à impliquer le secteur privé dans la mise en place des réglementations internationales et européennes. Cette évolution permettra alors aux pays d'appliquer le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) et de s'adapter aux systèmes d'écocertification bientôt nécessaires pour accéder au marché européen. Le programme vise à harmoniser les approches nationales de soutien à la certification forestière.

EAUX INTERNATIONALES

FANNY GRANDVAL / AFD



Répondre aux enjeux de gestion partagée des ressources en eau

JULIEN CALAS / FEEM



Sur le plan mondial, la question de l'eau et de son partage se place au centre d'une multitude d'enjeux économiques, sociaux, juridiques mais aussi écologiques. Environ 60% des cours d'eau de notre planète s'étendent sur plusieurs pays ce qui rend la gestion transfrontalière d'autant plus compliquée. Il existe un manque de coopération important, notamment pour les eaux internationales continentales ou marines. Les eaux internationales ne sont sous aucune juridiction ou bien sont partagées et utilisées par plusieurs Etats.

La pollution, la surpêche, l'irrigation, les déchets, la dégradation des côtes maritimes sont autant de facteurs qui nécessitent une collaboration et une action commune de la part des Etats. Sans cela, la pression risque d'être trop importante et d'entraîner des conflits régionaux liés à l'eau. D'un point de vue environnemental, il est indispensable de freiner la dégradation de cette ressource indispensable à la nature et à l'humain.

Le FFEM privilégie les projets qui donnent une place importante à la collaboration entre Etats, qui renforcent les réseaux de mesure et les systèmes de suivi et qui contribuent à diminuer les sources de pollution.

Les projets visent également à créer une expertise et à accumuler des connaissances dans le domaine de la gestion de l'eau afin de les diffuser et de les appliquer dans d'autres pays et régions du monde.

ERIC THAUVIN / AFD





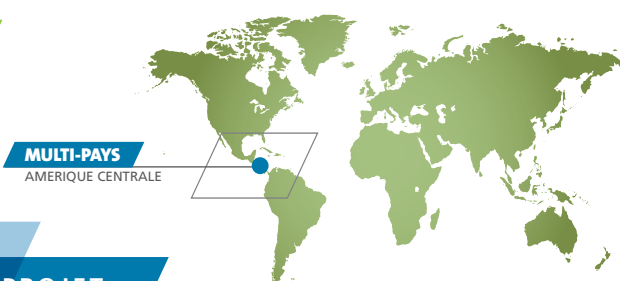
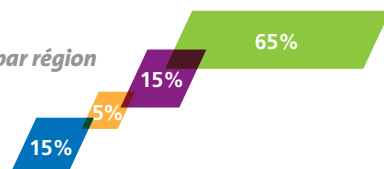
FRANCK VAZEAS

Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
 Afrique subsaharienne et Méditerranée	22	23 083 210	221 137 026
 Amérique latine	4	5 159 180	40 004 826
 Asie et Pacifique	2	1 800 000	7 575 000
 Europe de l'Est	5	5 406 041	19 596 992
Total	33	35 448 431	288 313 844

Le portefeuille EAUX INTERNATIONALES

Fin 2012, un total de **33** projets est engagé, pour un montant de **35,4 M€**.

Répartition par région



GARANTIR ET RENFORCER la gestion des aires protégées du récif méso-américain

Le récif méso-américain (MAR) est le plus vaste système récifal de l'Atlantique ouest. Il abrite plus de 500 espèces de poissons, 65 espèces de coraux bâtisseurs de récif et de grandes populations de lamantins, de tortues et de requins-baleines. Ces écosystèmes sont également une protection contre les tempêtes tropicales pour la majorité de la population vivant sur la côte. Cependant, des problèmes de surpêche et de tourisme de masse menacent leur durabilité. C'est pourquoi, le Mexique, le Belize, le Guatemala et le Honduras ont collaboré pour mettre en place 63 aires marines et côtières protégées dans la zone, qui souffrent encore d'un manque de financement et de contrôle.

Le projet consiste à aider le fonds régional privé et participatif MarFund, créé en 2004, et à établir un fonds de dotation qui servira à financer durablement le réseau d'aires marines protégées (AMP), en complément des financements publics et privés mobilisés par chaque pays. Le capital du fonds de dotation sera placé de manière prudente sur les marchés financiers et seul le revenu des intérêts de ces placements sera utilisé chaque année pour la conservation de la biodiversité.

MarFund attribuera des financements au travers de quatre fonds fiduciaires nationaux de conservation. Il a vocation à appuyer la pérennité financière du réseau d'aires marines protégées du récif méso américain en se concentrant d'abord sur 14

PROJET

Programme « MarFund » : fonds de financement durable du réseau d'aires protégées, marines et côtières, du récif méso-américain

Coût total : 21.32 M€ dont contribution FFEM 1.06 M€

Partenaire institutionnel FFEM : Ministère du développement durable

Bénéficiaire : MarFund

Co-financiers : KfW, fonds de dotation (10 M€), KfW, fonds d'amortissement (5 M€), Overbrook-NOAA (0.07 M€), autres bailleurs sur le fonds de dotation (2 M€), revenus de la dotation (3.19 M€)

AMP prioritaires. Son ambition est de soutenir des initiatives de conservation dans l'écorégion et notamment la mise en application du plan de conservation écorégional, ainsi que certaines actions de renforcement des AMP. De plus, quatre AMP prioritaires bénéficieront d'un soutien global de la part du fonds grâce au financement de la coopération allemande (KfW). Enfin, des ateliers, des publications et un site web constitueront des espaces permanents d'échanges d'expérience et de formation pour les gestionnaires d'AMP.

Le FFEM participera particulièrement à la supervision et à l'évaluation du projet ainsi qu'au financement du fonds. Il s'agit d'une expérience unique de mécanisme de financement pérenne d'un réseau régional d'AMP, qui pourra être utile pour de nombreux autres espaces marins dans le monde.

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

*Diffuser les bonnes pratiques pour le respect
du capital naturel*

Dégradation des terres

La dégradation des terres se traduit par une perte de fertilité et une réduction de la production végétale, agricole et forestière. Cette baisse de productivité peut atteindre 50% dans certaines régions et met en péril les moyens de subsistance qui sont cruciaux pour la sécurité alimentaire, en particulier dans le contexte démographique actuel. La surexploitation des terres, le surpâturage, la déforestation, l'érosion hydrique ou encore l'irrigation sont les principaux facteurs de la dégradation des terres. Les activités humaines sont responsables de cette diminution de la biomasse qui impacte fortement les conditions de vie des populations locales.

Le FFEM finance des projets pour développer des pratiques d'exploitation durable qui respectent le capital naturel tout en étant porteurs du développement économique et social des populations locales. En accord avec l'évolution des conventions internationales et européennes, notamment concernant les mécanismes de Réduction des Emissions dues à la Dégradation des terres et à la Déforestation (REDD+) ou le plan d'action européen FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*), le FFEM cherche à promouvoir des changements en profondeur dans les sociétés civiles et les communautés pour inverser la tendance actuelle. Pour cela, il fournit un appui aux initiatives locales et met en place des opérations pilotes qui permettent de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques.

Désertification

Selon la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la désertification est « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Ce phénomène est aggravé par le changement climatique et la surexploitation des ressources naturelles. Dès 1994, la CNULD propose de gérer ces écosystèmes arides en incluant les flux d'aide au développement. Si rien n'est fait, **10 millions d'hectares de terres arables** (1/5e de la France) seront perdus chaque année. Ce phénomène peut ainsi avoir un impact important sur les écosystèmes et la biodiversité mais également sur le développement humain et la sécurité alimentaire.

Polluants chimiques et polluants organiques persistants - POP

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les polluants organiques persistants sont des « *substances chimiques qui persistent dans l'environnement, s'accumulent dans les tissus des organismes vivants à travers la chaîne alimentaire, et présentent le risque d'entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine et l'environnement* ».

Le FFEM soutient en priorité les programmes régionaux d'élimination et de prévention en Afrique et dans les pays du pourtour méditerranéen. En particulier, son action doit permettre de développer des projets pilotes dans le domaine de la pollution au mercure, ce qui permettra l'acquisition d'expériences et la définition de bonnes pratiques, nécessaires à la mise en place du nouvel accord international.



JEAN-CLAUDE GALANDRIN / AFD

Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
■ Afrique subsaharienne et Méditerranée	15	20 301 551	114 861 372
■ Asie et Pacifique	1	1 470 000	3 635 000
Total	16	21 771 551	118 496 372

Le portefeuille DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS organiques persistants

Fin 2012, un total de **16** projets est engagé, pour un montant de **21,8 M€**.

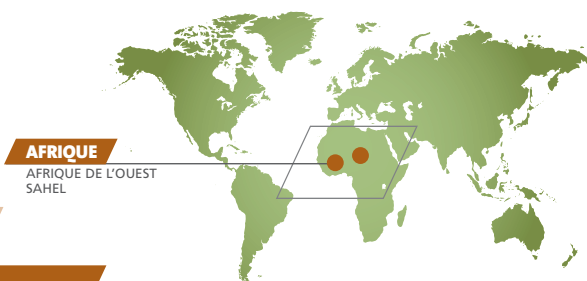
Répartition par région

93%

7%

ADAPTER LA GESTION DES TERRES au changement climatique

PROJET



AFRIQUE
AFRIQUE DE L'OUEST
SAHEL



CHRISTOPHE DU CASTEL / FFEM

Programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PRGDT)

Partenaire institutionnel FFEM : Ministère des Affaires étrangères

Bénéficiaire : CILSS (Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel)

Coût total : 13.20 M€ dont contribution FFEM 2 M€

Co-financiers : Union Européenne (9.95 M€), CRDI (0.76 M€), CILSS (0.49 M€)

La dégradation des terres et la désertification affectent une centaine de pays et ont des conséquences multiples sur l'environnement et la biodiversité. Avec près de 37 % des zones arides, l'Afrique est particulièrement touchée, notamment dans les pays du Sahel qui n'ont pas les moyens suffisants pour développer des programmes de lutte. L'aspect technique de la dégradation des terres est le plus souvent mis en avant en dépit des éléments sociaux-économiques. En effet, les agriculteurs et les éleveurs sont les principales victimes, mais aussi les principaux acteurs du changement et de la lutte contre la dégradation des terres.

Le projet PRGDT vise à créer les conditions politiques, stratégiques et techniques pour que les acteurs locaux mettent en œuvre une gestion durable des terres tout en améliorant leurs revenus. Le programme prévoit

des investissements pour la récupération de terres dégradées à travers la planification de la gestion durable des terres dans des communes pilotes. Ces communes ont été sélectionnées dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest. Elles s'intègrent dans un processus de coopération décentralisée, en collaboration avec une collectivité du Nord, qui permet aux collectivités du Sud d'obtenir un appui financier, institutionnel et technique.

Suite à l'appel à projets publié en mars 2012, dix projets ont déjà été sélectionnés dans huit pays d'Afrique de l'Ouest. L'objectif est de permettre aux projets d'être reproductibles à grande échelle afin de produire un ensemble de connaissances qui seront capitalisées et diffusées auprès des acteurs ouest-africains.

COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

JAMES KEOGH - WOSTOK PRESS / AFD

Contribuer à l'élimination des substances qui menacent la couche d'ozone

ETIENNE WOITTELLIER / AFD

Le Protocole de Montréal a fêté ses 25 ans en 2012

Depuis sa signature le 16 septembre 1987, il a permis d'éliminer 98% des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) au niveau mondial. On estime qu'il a permis d'éviter des émissions de gaz à effet de serre équivalant à plus de 135 milliards de tonnes de CO₂.

Le Protocole de Montréal est souvent considéré comme l'un des traités environnementaux les plus efficaces. Depuis 2010, 108 pays ont signé une déclaration d'intention d'engagement à « prendre de nouvelles mesures au titre du Protocole de Montréal pour assurer la transition mondiale vers des substances de remplacement écologiquement rationnelles des HCFC et des CFC ».

Créé en 1991, le Fonds Multilatéral est l'outil financier du Protocole de Montréal. Il sert à financer les surcoûts liés à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique (SAO).

Le Fonds multilatéral s'établit à 450 millions USD pour la période 2012-2014, les contributions françaises s'élevant à 22,5 millions d'euros. La France partage son siège au comité exécutif, instance décisionnelle du Fonds Multilatéral, avec l'Allemagne, le Royaume Uni et l'Italie. Ce groupe est le premier contributeur du Fonds (32,84 %).

Le Secrétariat du FFEM assure pour le compte du Ministère de l'Economie des fonctions de représentation du gouvernement français aux réunions du comité exécutif du Fonds multilatéral. Il intervient également au niveau européen, aux côtés du Ministère du Développement durable en liaison avec le Ministère des Affaires étrangères, dans le cadre des négociations multilatérales relatives à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal. Enfin, il suit les activités opérationnelles du Fonds et la mise en œuvre des programmes financés dans le cadre des 20 % de contributions françaises mobilisables en aide bilatérale.

En 2012, les principaux enjeux de politique générale se sont centrés sur des propositions d'amendement visant à supprimer progressivement les hydrofluorocarbures (HFC), au titre du Protocole de Montréal, cette substance étant actuellement réglementée par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et la destruction de SAO obsolètes et indésirables dont le potentiel de réchauffement global est également élevé.

Le secrétariat a représenté le Ministère de l'Economie aux trois réunions du comité exécutif du Fonds Multilatéral, sur les questions de politique générale et d'approbation des projets soumis pour financement.

Sur la part bilatérale, il s'est attaché à mettre en œuvre un projet pilote de destruction de SAO résiduelles au Mexique et à faire approuver une étude d'assistance technique sur la stratégie d'élimination et des substances stockées et obsolètes pour cinq PMA africains (Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo et Guinée), après négociation avec les 14 membres du comité exécutif. Enfin, ont été achevés deux projets sur les plans de gestion de réfrigérants (Mozambique et Laos), ainsi que cinq autres sur l'élimination finale de SAO (Ethiopie, Kenya, Ouganda, Seychelles, et République centrafricaine).



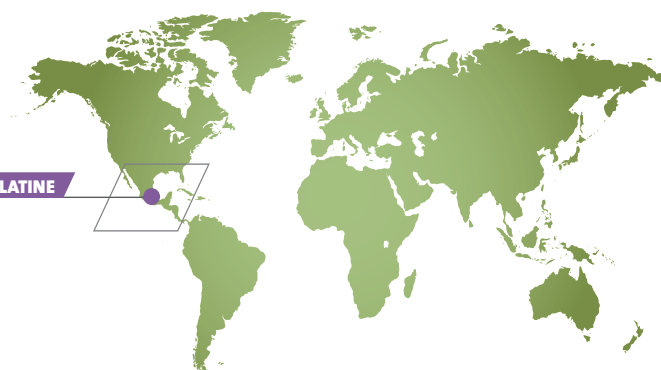
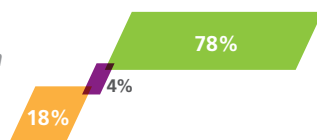
GHISLAIN RIEB / FFEM

Région	Nombre de projets	Montant total après ajustements en US\$, Frais d'appui inclus
■ Afrique subsaharienne et Méditerranée	86	9 675 467
■ Amérique latine	4	1 625 500
■ Asie et Pacifique	20	2 671 080
Total	110	13 972 047

Le portefeuille COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

Fin 2012, un total de **110** projets est engagé, pour un montant de **13,9 MUS\$**.

Répartition par région



PROJET

Coopération France - ONUDI

Projet pilote de démonstration au Mexique relatif à la destruction de substances appauvrissant la couche d'ozone résiduelles

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio, un accord de financement de 354.780 € a été signé par le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI), Kandeh K. Yumkella, et le directeur général de l'Agence Française de Développement, Dov Zerah, pour accompagner la destruction de quelques 166 tonnes métriques de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) résiduelles au Mexique selon un procédé respectueux de l'environnement.

Les SAO indésirables ont un potentiel de réchauffement global élevé.

Le projet cherche à identifier les meilleures solutions techniques pour éviter leur émission dans l'atmosphère et les éliminer conformément aux techniques de destruction approuvées par les Parties au Protocole de Montréal.

"L'accord de financement signé aujourd'hui est un nouveau témoignage de notre coopération croissante avec l'AFD et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial." a dit M. Yumkella.



VINCENT JOGUET / AFD

PRODUCTION ET PARTAGE DE **CONNAISSANCES**



PAUL KABRE



AFCAM-CTC



PAUL KABRE



PAUL KABRE

■ Afin d'apprécier la pertinence et la qualité de ses actions mises en œuvre, le FFEM réalise des évaluations rétrospectives et à mi-parcours. En 2012, sept missions d'évaluation ex-post ont été réalisées. Parmi elles, une étude rétrospective sur les projets de protection des eaux internationales à l'échelle mondiale capitalise les expériences de seize projets initiés entre 1994 et 2011.



JULIEN CALAS / FFEM

PRODUCTION ET PARTAGE DE CONNAISSANCE

AFRIQUE DU SUD

PROJET

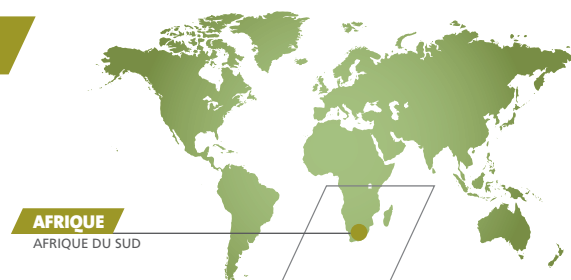


JULIEN CALAS / FFEM

Le parc national d'Addo Elephant est le troisième plus grand parc national d'Afrique du Sud. Ce parc a été créé en 1931 pour préserver les onze derniers éléphants de la région d'Addo. En 1990, l'agence des aires protégées SANParks, entreprend d'étendre le parc afin de préserver la biodiversité et de promouvoir le développement économique dans la région. En 2005, le cheptel d'éléphants avait déjà recouvré une taille viable avec 459 individus. En 2007, le FFEM décide de s'associer au projet d'extension afin de soutenir des modèles innovants de gestion du parc.

BILAN SYNTHÉTIQUE

Les objectifs généraux concernant la part cofinancée par le FFEM ont bien été réalisés. L'action a été efficace bien qu'elle aurait pu être plus ciblée. Le projet, qui s'articulait autour de **cinq composantes**, s'est révélé pertinent pour ce qui concerne la conservation de la biodiversité et le développement économique. En termes de **planification et suivi**, le FFEM a contribué à la réalisation des études et du plan de développement et de gestion de l'extension de 120.000 ha d'aire marine protégée. SANParks dispose d'éléments nécessaires à la création de cette extension, en cours d'examen par le gouvernement. Sur l'**exécution du plan de gestion**, des espèces exotiques envahissantes ont été éradiquées dans la réserve contractuelle de Kuzuko, le plan de gestion de l'estuaire a été établi et les infrastructures de l'île aux oiseaux ont été réhabilitées. Toutefois, la fragilité du milieu et les risques de perturbation des populations d'oiseaux et de pingouins induisent la fermeture de la zone au tourisme. Sur la composante **développement des institutions de gouvernance**, les municipalités ont été impliquées dans la gouvernance et les plans de développement communaux ont été mis en cohérence. Le fonds de développement des communautés périphériques, *Mayibuye Ndlhovu Development Trust*, a été renforcé. En termes d'**intégration**



Contribution à l'extension du Parc National l'Addo Eléphant

Bénéficiaire : SANParks
Secteur d'application : Biodiversité
Décision d'octroi : 30 Novembre 2007
Durée : 3 ans
Coût total : 24.8 M€ dont **contribution FFEM :** 0.98 M€
Partenaire institutionnel FFEM : Agence Française de Développement

du patrimoine culturel, plusieurs activités ont été réduites voire annulées, en raison notamment de l'isolement géographique des sites archéologiques. Les actions d'éducation à l'environnement ont été réalisées auprès des écoles. Sur le plan du **développement économique régional**, le projet a vu l'édition de supports de promotion du parc : DVD, films, brochures et un nouveau guide touristique officiel.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Le parc reste un modèle de viabilité financière. Même si le nombre de touristes n'a pas augmenté de 5% en moyenne par année en raison de la crise économique internationale, les revenus touristiques du parc sont passés de 30 à 41 millions de rands au cours du projet. Le résultat financier du parc produit un bénéfice de 9 à 10 millions de rands par an. Ce bénéfice est réinvesti par SANParks dans le réseau des autres parcs nationaux du pays. La pérennité du projet est donc solidement établie.

L'évaluation indépendante suggère de mesurer l'impact du projet d'extension sur les communautés environnantes d'un point de vue économique et social. Des partenariats avec le Ministère de l'Agriculture ou d'autres organismes publics permettraient d'organiser des systèmes de coopérative dans le cadre d'une politique d'approvisionnement plus avantageuse pour les fermiers. Par ailleurs, un appui externe post-projet pourrait clarifier les attentes de la communauté d'Enon Bersheba, pour mieux impliquer sa population dans le développement des activités du parc.



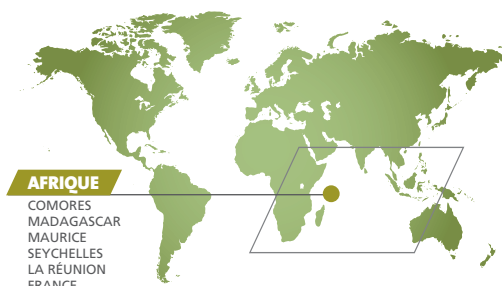
NICOLAS HERTKORN / AFD

AFRIQUE REGIONAL

PROJET



NICOLAS HERTKORN / AFD



AFRIQUE

COMORES
MADAGASCAR
MAURICE
SEYCHELLES
LA RÉUNION
FRANCE

Projet régional d'adaptation au changement climatique dans les pays de l'Océan Indien - ACCLIMATE

Bénéficiaire : Commission de l'Océan Indien

Secteur d'application : changement climatique

Décision d'octroi : 06 juillet 2007

Durée : 3 ans (initialement prévue)

Coût total : 3.65 M€ dont contribution FFEM : 1 M€

Partenaires institutionnels FFEM : Ministère des Affaires étrangères, Ministère du développement durable

Les pays de la Commission de l'Océan Indien (COI) regroupent les Comores, la France à travers le département de la Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Fortement exposés aux conséquences du changement climatique, ils se sont engagés à développer une politique de coopération économique, sociale et environnementale. Ce programme visait à créer le cadre d'une coopération régionale pour mieux adapter ces pays aux impacts du changement climatique en développant des projets et des politiques sur le long terme.

BILAN SYNTHETIQUE

Le projet Acclimate est un projet de la COI visant à aider ses Etats membres à renforcer leurs capacités d'adaptation au changement climatique. Il est la première initiative d'adaptation régionale dans le Sud Ouest de l'Océan Indien. Il a indéniablement permis de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique sur l'agenda de la COI.

Dans l'ensemble, le projet a surtout **initié une coopération régionale** inexistante jusqu'alors. Des activités communes se sont déployées dans le cadre de la Convention-cadre sur le climat (CCNUCC) et la stratégie régionale encouragée par le projet a permis de créer un cadre stratégique de référence. Il est cependant nécessaire de veiller à la pérennité de l'action engagée. Plusieurs projets ont été développés, notamment l'Initiative Régionale Agro-écologie Changement Climatique (IRACC) ou le projet ISLAND de mise en œuvre de la stratégie «Petits Etats insulaires en développement».

Le **renforcement de capacité en matière d'observation et de compréhension du changement climatique** a été un acquis important et une réelle valeur ajoutée du projet. La coopération et l'échange d'expertise ont eu un impact positif sur les acquis techniques de chaque pays. Mais l'effet d'entraînement aurait pu être meilleur si des sessions de

formation, de travaux d'apprentissage avaient été développées dans les pays. Le projet n'a donc pas eu un impact technique significatif sur les politiques nationales et du grand public. Ce projet est soumis à la volonté politique des Etats et chaque pays n'a pas le même degré d'engagement et d'implication, ce qui nuit à l'efficacité et l'ampleur des projets.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Il est nécessaire de **maintenir et pérenniser la coopération politique** par l'entretien du dialogue entre les différentes parties avec des activités communes et du montage de projets. Une structure permanente pourrait être mise en place et se consacrer uniquement aux questions régionales.

La mise en place d'une **coopération technique** est indispensable, sur le thème de la climatologie en particulier, qui peut s'appuyer sur les acquis développés par le projet.

La question du **financement** se pose également : il est important de rechercher des financements permanents pour pérenniser l'appui aux projets. Un *trust fund* ou une plate-forme multi-bailleurs permettrait de renforcer la vision long-terme de l'enjeu climatique.

PRODUCTION ET PARTAGE DE CONNAISSANCE



MULTI-PAYS, MONDE

PROJETS

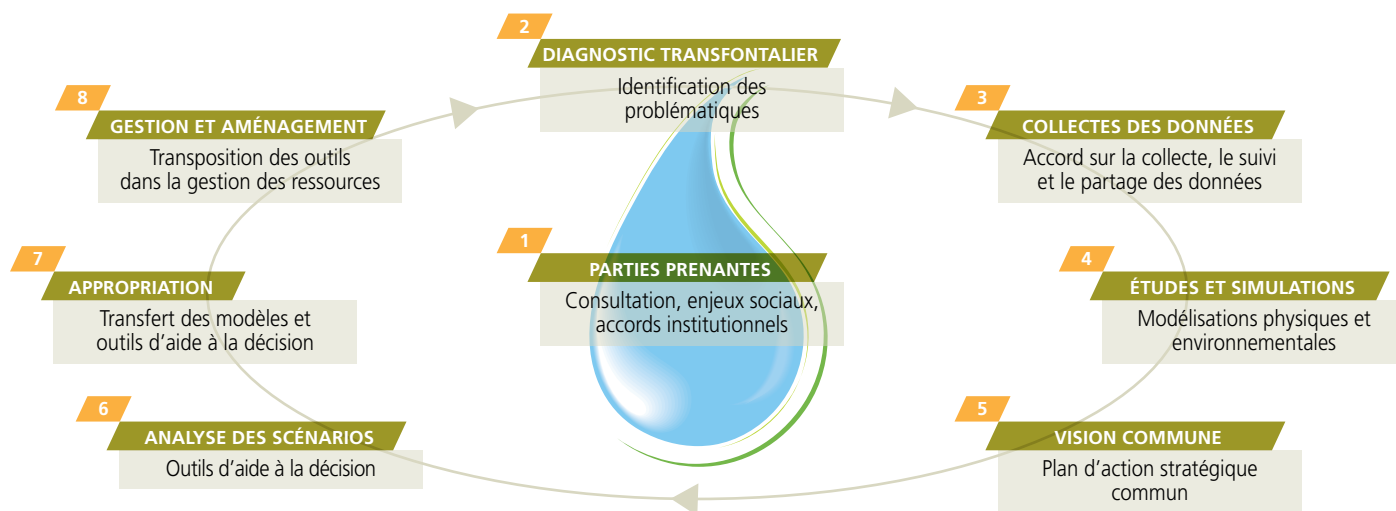


Evaluation rétrospective du portefeuille de projets « eaux internationales »

Cette évaluation visait à établir un bilan de l'ensemble des actions du FFEM dans le domaine des « eaux internationales ». L'objectif était de capitaliser et de valoriser les expériences acquises grâce à l'identification et au partage des bonnes pratiques. Elle portait sur un ensemble de 16 projets.

Intitulé du projet	Région/Continent	Zone géographique
Appui à la mise en place d'un observatoire de l'environnement du Bassin du Niger	Afrique	Pays concernés par le bassin du fleuve Niger
Appui à la gestion transfrontalière du Bassin de l'Irtysh	Europe de l'Est	Kazakhstan et Russie
Projet pilote régional pour l'acquisition et la transmission de données hydrologiques	Méditerranée	Jordanie, Israël et territoires autonomes Palestiniens
Système aquifère du Sahara septentrional	Méditerranée	Algérie, Tunisie, Lybie
Projet régional des pêches du Sud Ouest de l'océan Indien	Afrique	Kenya, Tanzanie, Mozambique, Afrique du Sud, Union des Comores, Seychelles, Madagascar et Maurice
Appui à la gestion des eaux du fleuve Sénégal	Afrique	Mali, Mauritanie et Sénégal
Appui à la mise en place d'un observatoire de l'environnement dans la vallée du fleuve Sénégal	Afrique	Mali, Mauritanie et Sénégal
Système d'observation des cycles hydrologiques en Afrique de l'Ouest et Centrale	Afrique	Pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale
Gestion des écosystèmes fluvio-lacustres du Rio Magdalena	Amérique latine	Colombie
Appui à la protection du Rio de Plata et de son front maritime	Amérique latine	Argentine, Uruguay
Programme d'action stratégique du Plan d'Action pour la Méditerranée	Méditerranée	Algérie, Tunisie, Maroc, Liban et Turquie
Appui à la mise en œuvre d'un plan global de dépollution et de protection de la lagune de Nador	Méditerranée	Royaume du Maroc
Mise en place d'un observatoire des ressources en eau et des milieux associés du Bassin de la Volta	Afrique	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo
Appui à la Commission du fleuve Mékong (MRC)	Asie	Laos, Thaïlande, Cambodge et Vietnam
Projet de lutte contre l'immersion de déchets en mer Méditerranée	Méditerranée	Algérie et Egypte
Gestion partagée du système aquifère du Sahara septentrional	Méditerranée	Algérie, Tunisie et Lybie

Source : ISL, 2012



Source : ISL. 2012 d'après UNESCO 7 stps TWRM model

Figure 1 : les 8 étapes du cycle d'un projet de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

Les projets « eaux internationales » du FFEM interviennent principalement en faveur de la collaboration entre les Etats, de la réduction des sources de pollution et du renforcement des réseaux de mesure et des systèmes de suivi des ressources en eau. Le FFEM apporte sa contribution au moyen de financements additionnels qui viennent compléter les dotations d'autres bailleurs. En moyenne, le montant d'une subvention s'élève à 0.95 M€. Dans la majorité des cas, la maîtrise d'ouvrage est confiée à un organisme de bassin transfrontalier, sinon à des organisations internationales ou des ONG.

Les projets ont été évalués selon les étapes du cycle d'un projet de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Le schéma ci-dessus présente la méthode adoptée.

L'étude montre que la mobilisation des parties prenantes et l'appui aux systèmes de collecte de données sont les aspects les plus efficaces des financements du FFEM. Les étapes 5 à 8 sont peu soutenues par les projets, à l'exception de quelques projets de conception et de mise en œuvre d'outils d'aide à la décision.

BILAN SYNTHETIQUE

L'étude montre que les projets apportent des réponses adaptées aux enjeux de la gestion des eaux internationales. Ils permettent d'accroître les connaissances sur les ressources et les milieux, de faciliter leur fiabilisation et leur partage dans les zones concernées. Ils sont source d'informations factuelles indispensables au partage des responsabilités et des prérogatives de chaque acteur, ce qui contribue au dialogue entre les Etats et à la résolution de différends sur le partage des ressources en eau.

Le FFEM se positionne en cohérence avec sa politique d'innovation en se focalisant sur les projets où d'autres sources de financement sont difficilement mobilisables. Ce rôle d'éclaireur est complémentaire des autres approches des projets en eaux internationales. Cet aspect doit être mesuré afin d'éviter un effet contre-productif si la recherche d'innovation est excessive.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Les constats portés dans le cadre de l'analyse évaluative démontrent que l'exploration par le FFEM de la thématique des eaux internationales n'est pas encore épuisée :

- L'appui aux organismes de bassin transfrontaliers peut prendre de nouvelles formes, en particulier avec l'accompagnement des phases du cycle de projet GIRE jusqu'ici délaissées (qui sont l'étape 5 à l'étape 1).
- Les contextes, ainsi que les besoins exprimés sont évolutifs, sous l'influence conjuguée des pressions qui s'exercent sur les ressources en eau, des altérations d'usages, des rééquilibres réglementaires. Ces évolutions augurent de nouvelles thématiques à prendre en compte.
- Les outils d'aide à la décision développés dans le cadre des projets devraient être plus largement diffusés à l'ensemble des acteurs concernés par la GIRE.



OLIVER BORN

LES ANNEXES



FRANCIS LAUGNIE



JEAN-PIERRE BARRAL / AFD

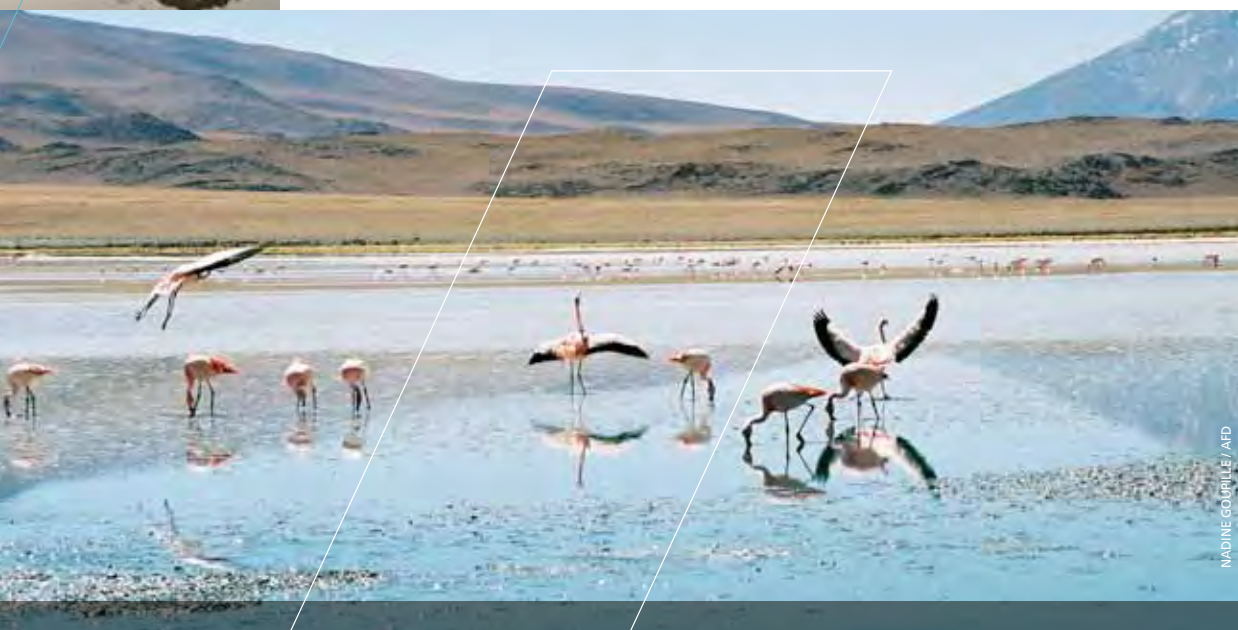


FRANK RIBAS / BRU



GHISLAIN RIEB / FFEM

- ▀ **Notre organisation**
- ▀ **Projets identifiés / engagés en 2012**
- ▀ **Bilan d'activités 1994-2012**
- ▀ **Repères 2012 sur les actions de communication**
- ▀ **Le cycle de projet financé par le FFEM**
- ▀ **Principaux acronymes**



NADINE GOURVILLE / AFD

NOTRE ORGANISATION

Principe

Le FFEM dispose d'un principe de gouvernance spécifique, avec un comité de pilotage interministériel, un comité scientifique et technique de haut niveau et un secrétariat qui assure la gestion des cycles opérationnels et stratégiques.

Le comité de pilotage, une gouvernance interministérielle

Présidé par le représentant du ministère chargé de l'Economie (Direction Générale du Trésor, Sous-direction des Affaires financières internationales et Développement), le Comité de pilotage se prononce lors de réunions pluriannuelles sur la politique générale du FFEM, ses orientations géographiques, ses domaines d'intervention, ses méthodes, ses ressources. Il décide de l'identification de projets, après avis du Comité scientifique et technique, et de l'approbation de leur financement. Il nomme également les membres du Comité scientifique et technique doté d'un rôle consultatif auprès du FFEM.

FRANCIS LAUGNIE

Le FFEM est gouverné par un pilotage interministériel et fonctionne avec l'appui d'un comité scientifique et technique et d'un secrétariat

LE COMITÉ DE PILOTAGE (composition au 03/06/2013)

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction générale du Trésor (DGTrésor)

Arnaud Buissé (Président du Comité de pilotage)

Sous-directeur des Affaires financières multilatérales et du Développement

Frédéric Glanois

Chef du bureau de l'aide au développement et des institutions multilatérales de développement

Cécile Pot

Caroline Giacomoni

Adjointes au chef du bureau de l'aide au développement et des institutions multilatérales de développement

Ministère des Affaires Etrangères

Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats

Sous-direction du Climat et de l'Environnement

Philippe Martinet

Sous-directeur du climat et de l'environnement

Marcel Jouve

Chef du pôle biodiversité et forêt

Emmanuelle Swynghedauw

Rédactrice biodiversité

Timothée Ourbak

Rédacteur adaptation au changement climatique

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Direction des Affaires européennes et internationales

Marine de Carné

Sous-directrice du Changement climatique et du développement durable

Romain Dissaux

Adjoint au Chef du bureau des Affaires globales

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Elisabeth Vergès

Directrice du secteur « Environnement »

Simon Tillier

Chargé de mission – secteur « Bio-ressources, écologie, agronomie »

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Sous-direction des Echanges internationaux

Marie-Hélène Le Hénaff

Sous-directrice des Echanges internationaux

Philippe Decesse

Sous-direction des Echanges internationaux

Agence Française de Développement

Jean-Bernard Véron

Conseiller du Directeur de la Stratégie

Bernard Esnouf

Directeur du département du pilotage stratégique et de la prospective

P.S. : **en gras** : membres titulaires



NICOLAS HERTKORN / AFD



PASCAL DUNOUIL / AFD



FRANÇOIS LAUGNIE

Le comité scientifique et technique, un processus rigoureux d'analyse et d'évaluation

Le FFEM est doté d'un Comité scientifique et technique composé de douze personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM.

Le Comité scientifique et technique est une instance consultative et de conseil sur les projets et les stratégies sectorielles du FFEM. Son rôle consiste à émettre des recommandations au stade de l'identification des projets et de l'engagement des fonds. Il anime et effectue des études relatives aux aspects scientifiques et techniques de l'environnement mondial. Il participe également aux initiatives visant à informer et sensibiliser les partenaires français et internationaux sur les enjeux de l'environnement mondial.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (composition au 03/06/2013)

Michel Griffon, Président du CST

ANR, Conseiller scientifique auprès du Directeur Général

Marc Bied-Charreton - Dégradation des terres / Désertification

Université de Versailles Saint Quentin Yvelines

Professeur et Président du Comité scientifique français de la désertification

Lucien Chabason - Développement durable - Economie

IDDRI, Conseiller auprès de la Direction

Patrick Duncan - Biodiversité

CNRS, Chercheur

Philippe Freyssinet - Changement climatique et polluants

ANR, Directeur Général Adjoint

Anne Gouyon - Changement climatique et biodiversité

BeCitizen, Agro-économiste

Michel Hamelin - Changement climatique et polluants

Expert climat - énergie

Alain Karsenty - Changement climatique

CIRAD, Département « Environnement et Sociétés », Socio-économiste

Doyle McKay - Biodiversité

Université Montpellier II, Professeur en Ecologie

Louis-Alexandre Romaña - Eaux internationales

IFREMER, Direction de la Prospective et de la Stratégie Scientifique
Responsable scientifique « Environnement côtier »

Jacques Varet - Changement climatique et biodiversité

BRGM, Conseiller du Président

Sébastien Treyer - Agriculture et eau

IDDRI, Direction des programmes

Un secrétariat, pour une gestion dynamique des opérations

Le Secrétariat du FFEM constitue la troisième instance du FFEM aux côtés du Comité de pilotage, organe décisionnel et du Comité scientifique et technique (CST), organe consultatif. Il est l'instance opérationnelle du Fonds.

Le Secrétariat est confié à l'Agence Française de Développement qui lui fournit les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement. Afin d'exercer les missions du FFEM, l'Etat a donné mandat à l'AFD pour signer les conventions et contrats relatifs aux projets financés par le FFEM.

LE SECRÉTARIAT (composition au 03/06/2013)

François-Xavier Duporge

Secrétaire général

Jacqueline Mattioli

Assistante coordonnatrice

Julien Calas

Biodiversité et Programme de Petites Initiatives

Janique Etienne

Eaux internationales, polluants, biodiversité

Didier Simon

Forêt, Dégradation des terres

Denis Vasseur

Changement climatique

Laurence Alligbonnon

Affaires générales budgétaires - Suivi des conventions de financement - Assistante d'ingénieurs

Dominique Boirard

Affaires générales et budgétaires

Elisabeth Carpentier

Affaires générales budgétaires - Suivi des décaissements - Assistante d'ingénieurs

Valérie Fakir

Communication

Béatrice Vincent

Expert externe - Protection de la couche d'ozone - Protocole de Montréal

PROJETS IDENTIFIÉS ENGAGÉS EN 2012

Biodiversité

En 2012, 5 projets ont été approuvés au stade de l'identification ou de l'engagement

Identification du projet	Engagement du projet	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Coût total du projet en €	Institution porteuse
25/11/11	05/07/12	Produits naturels certifiés pour préserver la biodiversité et appuyer le développement local en Afrique australe	Afrique / Régional	900 000	3 100 000	MEDDE-AFD
02/04/12	23/11/12	Sud Experts plantes développement durable	Afrique / Régional	1 500 000	5 454 000	MAE-MESR-AFD
AFRIQUE				2 400 000	8 554 000	
25/11/11	05/07/12	Plateforme expérimentale pour la gestion des territoires ruraux d'Amazonie Légale (PETRA)	Brésil	2 000 000	7 970 000	MAE-MEDDE
05/07/12	23/11/12	Protection de la biodiversité et des écosystèmes du Corridor Ameca-Manantlán	Mexique	1 500 000	5 477 500	AFD
AMERIQUE LATINE				3 500 000	13 447 500	
02/04/12		Promotion d'une gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'aires protégées marines et côtières au nord de la Tunisie	Tunisie	1 000 000	2 400 000	MEDDE
MEDITERRANEE				1 000 000	2 400 000	
TOTAUX				6 900 000	24 401 500	

Programme de petites initiatives

Date d'octroi	Pays	Bénéficiaire	Titre du projet	Montant approuvé à l'octroi	
				Coût total du projet en €	Subvention FFEM en €
janv-12	Burkina Faso	IMPULSION	Gestion forestière durable et valorisation agricole des déchets en zone sahélienne	70 015 €	35 000 €
janv-12	Burkina Faso	ASE	Valorisation des déchets d'animaux par biodigesteurs dans la région du nord	81 956 €	40 000 €
janv-12	Togo	Les Amis de la Terre Togo	Mise en place et valorisation d'une zone tampon autour du Parc du Togodo Sud	62 247 €	43 650 €
janv-12	Bénin	AFEL	Développement de l'apiculture dans des zones de mangroves mises en défens	39 700 €	29 750 €
janv-12	Cameroun	ADECOL	Certification de trois forêts communautaires en préparation à la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire FLEGT	44 000 €	33 000 €
janv-12	Cameroun	GREEN SAFE	Foresterie communautaire de Kossa	74 918 €	45 383 €
janv-12	Cameroun	KUD'A TUBE	Conservation des tortues marines et développement local dans la réserve de faune de Douala-Edea	40 559 €	20 300 €
janv-12	RDC	SOPR	Médiation dans le parc national des Virunga	46 828 €	35 000 €
janv-12	Burundi	AGDB	Gestion participative du parc national de la Ruvubu	71 230 €	49 200 €
janv-12	Congo	ESI Congo	La coopérative des chasseurs au secours des gorilles de plaine de l'ouest la forêt du Mayombe	24 000 €	12 000 €
oct-12	Burkina Faso	AGEREF	Valorisation écotouristique de la mare aux hippopotames	140 000 €	38 000 €
oct-12	Ghana	ATIDEV	Conservation des marécages du complexe de la lagune Keta	42 000 €	30 700 €
oct-12	Ghana	Friends of the Nation	Conservation des marécages de la plage d'Anlo	42 410 €	32 000 €
oct-12	Ghana	NORTHCODE	Conservation de la biodiversité dans le parc national Mole	90 609 €	38 500 €
oct-12	Togo	AE2D	Renforcement de la conservation d'Alibi-Abdoulaye-Bago	83 099 €	46 000 €
oct-12	Togo	Les Compagnons Ruraux	Gestion durable de l'entomofaune dans la forêt classée de Missahoé	40 073 €	30 000 €

Date d'octroi	Pays	Bénéficiaire	Titre du projet	Montant approuvé à l'octroi	
				Coût total du projet en €	Subvention FFEM en €
oct-12	Cameroun	ACODED	Coexistence Homme-Eléphant, parc national de Waza	40 000 €	12 000 €
oct-12	Cameroun	CEW	Préservation et valorisation du massif forestier de Ngog Mapubi-Dibang	54 480 €	35 000 €
oct-12	Cameroun	Mayo Rey Conservation	Protection des ressources naturelles du parc national de Boubandjida	338 000 €	50 000 €
oct-12	Cameroun	Tropical Forest and Rural Development	Education environnementale et production de cacao en périphérie nord de la réserve de biosphère du Dja	103 000 €	35 000 €
oct-12	RDC	La Forêt des Bonobos	Structuration de la réserve communautaire des Bonobos d'Iyondje	70 254 €	28 350 €
oct-12	RDC	Mbou Mon Tour	Protection des bonobos par la création d'une réserve communautaire	86 500 €	35 000 €
oct-12	RDC	REFADD	Gestion durable des ressources forestières et approche genre dans le paysage de Maringa-Lopori-Wamba	37 500 €	27 500 €
oct-12	Bénin	Planet Contact	Valorisation des déchets ménagers de la ville de Parakou	93 689 €	38 200 €
oct-12	Cap Vert	Fundaco Maio Biodiversidade	Ecotourisme et conservation dans les Terras Salgadas (île de Maio)	44 827 €	32 900 €
oct-12	Congo	WCS	Appui à la gestion durable des pêcheries	76 333 €	25 000 €
oct-12	Guinée Bissau	Gaeca Palmeirinha	Gestion durable et éducation environnementale dans le parc naturel des Lagunes de Cufada	63 676 €	27 900 €
oct-12	Niger	COECO	Pisciculture en bordure du parc national du W	175 000 €	40 000 €
oct-12	Sao Tome	MARAPA	Ecotourisme de vision de cétaçés à Sao Tomé	35 740 €	26 800 €
oct-12	Sénégal	APTE	Valorisation de l'entrepreneuriat rural féminin à travers la commercialisation et la vente de coquillages	54 841 €	35 500 €
oct-12	Sénégal	NEBEDAY	Deficharpa	329 953 €	30 000 €
oct-12	Sénégal	VAD-NEENE LADDE	Appui à la mise en place de la réserve communautaire de Dindéfelo	76 420 €	38 000 €
	TOTAL	32	Projets engagés en 2012	2 673 857 €	1 075 633 €

Eaux internationales

En 2012, 1 projet a été approuvé au stade de l'engagement

Identification du projet	Engagement du projet	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Coût total du projet en €	Institution porteuse
25/11/11	23/11/12	Etablissement du fonds de financement à long terme du réseau d'Aires Protégées Marines et Côtières du Récif méso-américain (MAR Fund)	Amérique latine / Régional	1 060 000	21 322 000	MEDDE
AMERIQUE LATINE				1 060 000	21 322 000	

Dégradation des terres, polluants organiques persistants

En 2012, 1 projet a été approuvé au stade de l'engagement

Identification du projet	Engagement du projet	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Coût total du projet en €	Institution porteuse
31/03/11	02/04/12	Développement d'une filière d'orpaillage équitable en Afrique de l'Ouest	Burkina Faso - Mali - Sénégal	900 000	2 582 000	MAE
AFRIQUE				900 000	2 582 000	

PROJETS IDENTIFIÉS ENGAGÉS EN 2012

Changement climatique

En 2012, 15 projets ont été approuvés au stade de l'identification ou de l'engagement

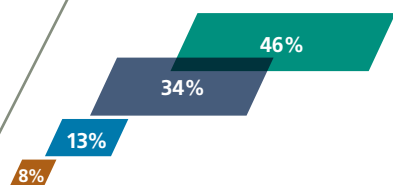
Identification du projet	Engagement du projet	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Coût total du projet en €	Institution porteuse
26/11/10	21/02/12	Renforcement de capacité et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest (1)	Afrique / Régional	1 750 000	14 550 000	MAE-AFD
26/11/10	02/04/12	Appui aux banques pour le financement de la gestion durable des forêts tropicales humides	Afrique / Régional	2 700 000	18 344 000	AFD
31/03/11	02/04/12	Programme international sur les foyers de cuisson	Afrique / Régional	2 000 000	7 479 936	MAE
06/07/11	02/04/12	Appui au "Fonds LIVELIHOOD"	Afrique / Régional	1 200 000	31 960 000	MINEFI
02/04/12		Programme holistique de conservation des forêts (PHCF)	Madagascar	1 500 000	4 500 000	AFD
02/04/12	23/11/12	Pilote REDD+ intégré dans la région forestière du sud-ouest	Centrafrique	1 500 000	10 500 000	MAE-AFD
02/04/12	23/11/12	Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+	Afrique / Régional	1 491 700	5 179 700	MAE-MAAF
02/04/12	05/07/12	Programme de développement d'un marché de bâtiments sobre en carbone et adaptés au changement climatique en Afrique (Voûte Nubienne)	Afrique / Régional	1 000 000	3 474 936	MAE-MEDDE
05/07/12	23/11/12	Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois-énergie des villes du Sahel (FONABES)	Mali - Burkina Faso - Niger	1 500 000	3 024 810	MAE-AFD
23/11/12		Appui aux investissements d'efficacité énergétique et énergie renouvelable au sein des entreprises en zone UEMOA	Afrique / Régional	1 500 000	3 000 000	AFD
23/11/12		Fonds d'accès à l'énergie (EAF)	Afrique / Régional	2 000 000	20 000 000	MINEFI
TOTAL AFRIQUE				19 741 700	122 013 382	
26/11/10	05/07/12	Conservation et gestion durable du Gran Chaco	Amérique latine / Régional	1 500 000	5 000 000	MEDDE
AMERIQUE LATINE				1 500 000	5 000 000	
26/11/10	23/11/12	Projet RESCCUE (Restoration of Ecosystem Services against Climate Change Unfavorable Effects)	Pacifique / Régional	2 000 000	12 053 000	AFD
ASIE-PACIFIQUE				2 000 000	12 053 000	
05/07/12		Projet d'adaptation de l'agriculture méditerranéenne au changement climatique (ACCAGRIMAG)	Maroc - Tunisie	1 500 000	5 800 000	AFD
05/07/12		Services d'efficacité énergétique dans les hammams au bois	Maroc	1 000 000	6 500 000	MEDDE
23/11/12		Programme de mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique dans quatre secteurs de l'économie palestinienne : industrie, bâtiment, résidentiel et agriculture	Territoires autonomes palestiniens	1 000 000	5 160 000	AFD
MEDITERRANEE				3 500 000	17 460 000	
TOTAUX				26 741 700	156 526 382	

(1) la première phase du projet a été engagée le 06/07/2011 pour 1.600.000 euros et la seconde le 21/02/2012 pour 1.750.000 euros. Le coût total du projet qui s'élève à 3 350 000 euros, a été comptabilisé sur l'année 2011.

BILAN D'ACTIVITÉS 1994-2012

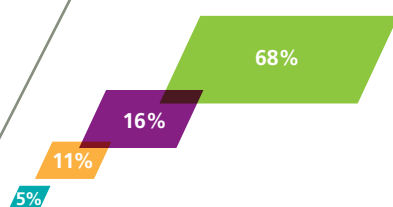
On compte
237 projets
approuvés pour
financement
à fin **2012**,
soit un
montant
de **276 M€**

Projets répartis par domaine



Domaine	Nombre de projets	Nombre de projets engagés en €	Montant total des projets en €
Biodiversité	119	125 748 228	1 014 963 122
Changement climatique	69	93 081 606	1 498 980 334
Eaux internationales	33	35 448 431	288 313 844
POP - Dégradation des terres	16	21 771 551	118 496 372
Total	237	276 049 817	2 920 753 672

Projets répartis par région



Pays / Région	Nombre de projets	Nombre de projets engagés en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	159	186 959 756	1 521 721 617
Amérique latine	40	45 453 931	384 951 957
Asie - Pacifique	26	29 387 485	853 928 579
Europe de l'Est	12	14 248 645	160 151 520
Total	237	276 049 817	2 920 753 672

Projets répartis par institution-porteuse

Partenaires institutionnels FFEM

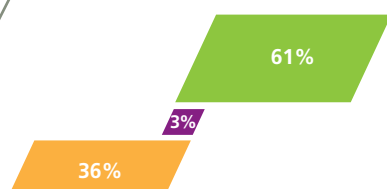
	Nombre de projets	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €
AFD	81	95 072 055	1 060 645 105
MAE	71	76 598 333	590 478 292
MEDDE	43	50 532 008	565 391 809
MULTIPLES	28	36 849 597	311 189 882
MINEFI	8	10 811 311	372 269 535
MESR	6	6 186 513	20 779 049
Total	237	276 049 817	2 920 753 672

État d'avancement des projets

Domaine	Nombre de projets identifiés	Nombre de projets engagés	Nombre de projets dont conventions signées
Biodiversité	121	119	190
Changement climatique	74	69	85
Eaux internationales	35	33	40
Dégradation des terres et POP	16	16	27
Total	246	237	342

Projets Ozone, financés sur la part bilatérale des contributions françaises, répartis par région

Projets de 1994 à fin 2012 :



Pays / Région	Nombre de projets	Montant total après ajustements (MUSS), Frais d'appui inclus	
Afrique subsaharienne et Méditerranée	64	10,83	soit 73%
Amérique latine	3	0,21	soit 1%
Asie - Pacifique	37	3,75	soit 25%
Total	104	14,79	

Presse / Newsletters

JANVIER

Biodiversité : Article dans Latitude France sur la signature de la convention de financement entre le FFEM et FUNDAECO d'un montant total de 3,58M€.

MAI

Climat : Article du 10 Mai 2012 dans Le Monde : « Des îles sentinelles du climat en Méditerranée » avec citation du FFEM.

PPI : Emission hebdomadaire « C'est pas du vent » sur RFI, en présence des partenaires du projet Africompost.

JUILLET

Dégradation des terres / Ozone : Communiqué commun ONUDI/FFEM/AFD sur la signature de deux conventions pour le projet pilote élimination Sao au Mexique et le projet d'orpaillage en Afrique de l'Ouest lors de la conférence de Rio+20.

Tous domaines : Communiqué de presse FFEM sur le bilan des interventions de l'année 2011.

Eaux internationales : 14^{ème} numéro de « D'îles en îles », revue du Conservatoire du Littoral

Biodiversité : Communiqué de presse sur le cofinancement du FFEM au programme de modélisation et scénarios de la biodiversité de la FRB.

OCTOBRE

Biodiversité : Emission de RFI « c'est pas du vent », reportage incluant l'analyse d'un projet PPI et interview en perspective de la Conférence Biodiversité à Hyderabad.

NOVEMBRE

Eaux internationales : Communiqué de l'Ambassade de France au Costa Rica sur le projet « Protection de la biodiversité de l'Aire de Conservation île de Coco »

Biodiversité : Communiqué commun UICN/FEM/FFEM sur le Programme « Save our Species »

DÉCEMBRE

Forêts : Communiqué de presse sur les engagements 2011-2012 du FFEM sur les forêts.

Publications

JANVIER

Biodiversité : Plaque synthétique « Quel avenir pour les produits bois écocertifiés africains sur le marché européen ? » réalisée en collaboration avec l'ATIBT.

Biodiversité : Publication du rapport final de capitalisation 2011 du programme pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique (CRISP).

FEVRIER

Biodiversité : Publication de la Revue Fonds fiduciaires pour la Conservation – Etude sur les investissements 2010 réalisée par le Conservation Finance Alliance (CFA).

MARS

Eaux internationales : Publication d'une plaque en français et en anglais sur les projets financés par le FFEM dans le domaine des eaux internationales, diffusée à l'occasion du Forum Mondial de l'eau, à Marseille.

JUILLET

Tous domaines : Rapport d'activité 2011, en version française et anglaise.

SEPTEMBRE

Biodiversité : Plaque sur le bilan de la phase 2 du Programme de Petites Initiatives.

Tous domaines : Cadre de programmation stratégique 2013-2014 en versions française et anglaise.

Forêts : Guide REDD+ à l'usage des concessionnaires forestiers en Afrique Centrale.

Séminaires

MAI

Climat : Séminaire international sur les crédits carbone et la gestion durable des bambous en Asie

JUIN

Biodiversité : En partenariat avec le Conservatoire du Littoral, conférence et exposition de photographies sur les « Petites îles de Méditerranée, les sentinelles de la biodiversité ».

Climat : présentation du Fonds Livelihood auprès d'un ensemble d'entreprises privées, de services de coopération et d'ONG allemandes.

JUILLET

Biodiversité : Conférence débat sur la protection de la biodiversité sahélo-saharienne, le 3 Juillet 2012, en partenariat avec Noé Conservation.

Tous domaines : Contribution du FFEM au 3^{ème} Forum de l'action internationale des collectivités, à Paris (atelier sur le thème de l'Afrique Centrale et les Pays des grands Lacs)

OCTOBRE

Biodiversité : Contribution à des ateliers lors du Congrès des parcs naturels régionaux de France 2012 avec valorisation du programme « Système National Aires Protégées » cofinancé par le FFEM en Uruguay.

Climat : Intervention du FFEM lors de la journée d'étude intitulée : « La finance carbone comme moyen d'accès à l'énergie des plus pauvres : d'un projet de développement à la promotion d'un carbone social, quelles conditions de succès ? »

NOVEMBRE

Biodiversité : Cofinancement de la 2^{ème} assemblée à Entebbe, Ouganda, où a été créé le premier réseau africain des fonds fiduciaires de conservation.

PPI : Cérémonie de signature et conférence de presse à l'ambassade de France au Cameroun avec trois associations camerounaises.

Biodiversité : Evènement à l'Institut Français de Côte d'Ivoire pour célébrer les 33 ans du projet de conservation des Chimpanzés dans le parc de Taï.

Tous domaines : Conférence ID4D organisée par l'AFD et le FFEM sur le thème « Comment valoriser durablement les déchets dans les pays en développement ? » avec l'association Etc Terra, Gevalor, GoodPlanet et le FFEM dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD).

Biodiversité : Participation au Forum 2012 des aires marines protégées en Méditerranée à Antalya, Turquie.

Climat : Participation à la 18^{ème} conférence sur le Changement Climatique à Doha.

LE CYCLE DE PROJET

PRÉ-IDENTIFICATION

- > rédaction d'une note d'opportunité de projet (NOP) présentant les caractéristiques de l'idée de projet : contexte, objectifs, partenaires et coûts
- > sélection de notes qui feront l'objet d'un examen lors d'une des trois réunions annuelles du Comité de pilotage. Le nombre maximum de notes retenues est déterminé par la règle d'un maximum de 12 notes (NIP+NEP) présentées à une même réunion du Comité de pilotage. Une NOP joker peut être ajoutée afin de pallier les éventuelles défections. Cette sélection est effectuée par un Comité de présélection composé de représentants des six Institutions membres et animé par le Secrétariat

IDENTIFICATION

- > rédaction d'une note d'identification de projet (NIP) par la ou les Institution(s) membre(s) qui porte(nt) le projet avec le bénéficiaire potentiel
- > appui rédactionnel et normalisation des NIP par le Secrétariat
- > avis du Comité scientifique et technique et avis du Secrétariat
- > examen de la NIP, accompagné de l'avis du CST et de celui du Secrétariat, par le Comité de pilotage
- > autorisation éventuelle par le Comité de pilotage à engager l'évaluation

COMMUNICATION

- > communication après achèvement ou post-évaluation du projet par l'institution membre, avec l'appui du Secrétariat, et/ou par les partenaires bénéficiaires
- > diffusion de supports de communication : publications, CD ou films, ... Les supports peuvent porter sur un projet ou un échantillon de projets, sur une thématique donnée ou sur une géographie commune

EVALUATION EX-ANTE DU PROJET

- > réalisation de l'étude de faisabilité ex-ante du projet détaillant les conditions techniques, économiques et institutionnelles de mise en œuvre du projet et des points d'application du financement sur la base de sa faisabilité, de son cadre logique

CAPITALISATION

- > évaluations rétrospectives
- > conférences, séminaires

EVALUATION EX-POST

- > évaluation des résultats et des impacts après achèvement du projet

RAPPORT D'ACHÈVEMENT

- > rédaction d'un rapport d'achèvement de projet par le bénéficiaire de la subvention

Les 9 étapes clés du cycle de projet

ENGAGEMENT

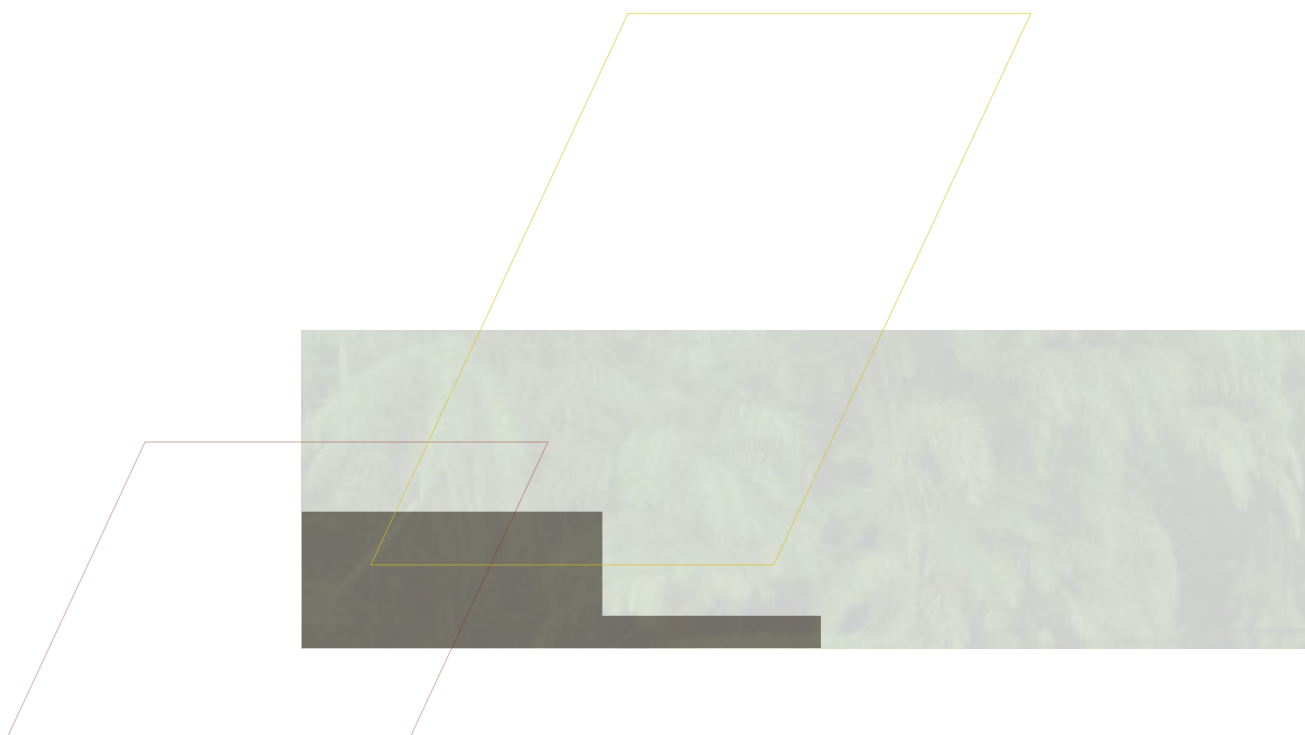
- > réalisation de la note d'engagement de projet (NEP) pour le Comité de pilotage
- > appui rédactionnel et normalisation de la NEP par le Secrétariat
- > examen de la NEP par le Comité de pilotage, approbation par le Comité de pilotage du projet, avis en séance du Comité scientifique et technique et du Secrétariat
- > autorisation du Secrétariat à engager les fonds correspondants
- > préparation de la convention de financement entre le Secrétariat et le bénéficiaire
- > signature de la convention de financement entre l'AFD, gestionnaire des fonds du FFEM, et le bénéficiaire

MISE EN ŒUVRE

- > mise en œuvre du projet par le bénéficiaire de la subvention
- > suivi et supervision par l'institution membre avec l'appui du Secrétariat
- > élaboration de rapports d'avancement techniques et financiers réguliers par le bénéficiaire
- > le cas échéant, évaluation à mi-parcours
- > gestion des fonds par l'AFD avec l'appui du Secrétariat

PRINCIPAUX ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aire Marine Protégée
ANR	Agence Nationale de la Recherche
APA	Accès et Partage des Avantages
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
AVN	Association Voûte Nubienne
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDC	Caisse des Dépôts et des consignations
CFA	Conservation Finance Alliance
CFC	Chlorofluorocarbones
CILSS	Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COI	Commission de l'Océan Indien
CONAFOR	Comisión Nacional Forestal
CONANP	Commission Nationale des Aires Marines Protégées
COP	Conférence des Parties
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CRISP	Initiative Récifs Coralliens dans le Pacifique Sud
EAF	Fonds d'accès à l'énergie
FAO	Food and Agriculture Organisation
FAPEMAT	Fundação de amparo à pesquisa do estado de Mato Grosso
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds français pour l'Environnement Mondial
FFC	Fonds Fiduciaires de Conservation
FISP	Facilité d'Innovation destinée aux entreprises du Secteur Privé
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FRB	Fondation pour la recherche sur la biodiversité
GES	Gaz à effet de serre
Gret	Groupe de recherches et d'échanges technologiques
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
HCFC	HydroChloroFluoroCarbones
HFC	HydroFluoroCarbones
ICRAF	International Centre for Research in Agroforestry
IDDR	Institut du développement durable et des relations internationales
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Overbrook	Overbrook Foundation
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRACC	Initiative Régionale Agro-écologie Changement Climatique
KfW	KfW Bankengruppe
MAAF	ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAE	ministère des Affaires Etrangères
MarFUND	Fonds pour le Récif Méso-Américain.
MEDDE	ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MESR	ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MINEFI	ministère de l'Economie et des Finances
MRC	Commission du fleuve Mékong
NEP	Note d'Engagement de Projet
NIP	Note d'Identification de Projet
NOP	Note d'Opportunité de Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONF	Office National des Forêts
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PACO	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PCFPO	Projet de Reforestation et de Puits de Carbone
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PHCF	Programme Holistique de Conservation des Forêts
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAMSAR	Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
REDD	Mécanisme de réduction des émissions de CO ₂ provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts
SANParks	South African National Park
SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SEMARNAT	ministère de l'Environnement et des ressources naturelles du Mexique
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature



Photos de la couverture : Frank Ribas / BRLi, Céline About / AFD, Mathilde Mouton / FFEM, Franck Mazeas

Coordination et rédaction : FFEM - Valérie Fakir et Anar Valimahamed

Conception graphique et réalisation : Agence BLUELIFE

Dépot légal : Juin 2013

ISSN : 2114-1509

Ce rapport a été imprimé par une imprimerie certifiée "PEFC®" sous le numéro 10-31-1319 et membre du réseau IMPRIM'VERT*. Il est imprimé avec des encres végétales en utilisant un mouillage sans alcool, sur un papier certifié PEFC®.

* Réseau engagé dans la volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. C'est une marque crédible parce que son cahier des charges est fondé sur trois critères : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques.



Le FFEM
au service de
l'environnement
mondial

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
5, RUE ROLAND BARTHES 75598 PARIS CEDEX 12
TEL. +33 1 53 44 42 42 - FAX +33 1 53 44 32 48
<http://www.ffem.fr> Courriel : ffem@afd.fr

